

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

117^e année

13 avril

1985

No 15

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

117^e année
13 avril 1985
No 15

Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, Loi sur l'	1800
Avis divers	1800
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le	1803
Code de procédure civile	1806
Compagnies, Loi sur les	1749-1808
Compagnies minières, Loi sur les	1812
Curatelle publique, Loi sur la	1812
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les	1797
Financement des partis politiques, Loi régissant le	1813
Inspecteur général des institutions financières	1816
Ministères, Avis concernant les	1816
Mise en marché des produits agricoles, Loi sur la	1817
Proclamation(s)	1818
Régie de l'assurance-maladie du Québec	1819
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les	1799
Services de santé et les services sociaux, Loi sur les	1819
Soumissions, Demandes de	1819
Syndicats professionnels, Loi sur les	1825
Tribunaux judiciaires, Loi sur les	1825
Ventes par shérif	1828
Ventes pour taxes, avis de publication	1841

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publication requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte origi-

nal doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Service de la *Gazette officielle*
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Secteur des abonnements
C.P. 1005
Québec, G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2318-1738 LE 1001 RMD INC.	1985 03 20	Québec
2314-9933 2314-9933 QUÉBEC INC.	1985 03 15	Montréal
2314-9941 2314-9941 QUÉBEC INC.	1985 03 15	Montréal
2317-9278 2317-9278 QUÉBEC INC.	1985 03 18	Chicoutimi
2317-9286 2317-9286 QUÉBEC INC.	1985 03 19	Montmagny
2317-9294 2317-9294 QUÉBEC INC.	1985 03 19	Longueuil
2317-9310 2317-9310 QUÉBEC INC.	1985 03 18	Chicoutimi
2317-9328 2317-9328 QUÉBEC INC.	1985 03 19	Montréal
2317-9336 2317-9336 QUÉBEC INC.	1985 03 19	Montréal
2317-9344 2317-9344 QUÉBEC INC.	1985 03 19	Montréal
2317-9351 2317-9351 QUÉBEC INC.	1985 03 19	Montréal
2317-9799 2317-9799 QUÉBEC INC.	1985 03 19	Montréal
2317-9807 2317-9807 QUÉBEC INC.	1985 03 19	Montréal
2317-9831 2317-9831 QUÉBEC INC.	1985 03 19	Montréal
2317-9849 2317-9849 QUÉBEC INC.	1985 03 19	Montréal
2317-9856 2317-9856 QUÉBEC INC.	1985 03 19	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2317-9922 2317-9922 QUÉBEC INC.	1985 03 19	Chicoutimi
2317-9930 2317-9930 QUÉBEC INC.	1985 03 19	Terrebonne
2318-1241 2318-1241 QUÉBEC INC.	1985 03 21	Beauce
2318-1266 2318-1266 QUÉBEC INC.	1985 03 19	Montréal
2318-1274 2318-1274 QUÉBEC INC.	1985 03 19	Laval
2318-1332 2318-1332 QUÉBEC INC.	1985 03 19	Québec
2318-1480 2318-1480 QUÉBEC INC.	1985 03 20	Québec
2318-1555 2318-1555 QUÉBEC INC.	1985 03 21	Montréal
2318-1563 2318-1563 QUÉBEC INC.	1985 03 21	Joliette
2318-1597 2318-1597 QUÉBEC INC.	1985 03 21	Longueuil
2318-1613 2318-1613 QUÉBEC INC.	1985 03 19	Montréal
2318-1654 2318-1654 QUÉBEC INC.	1985 03 19	Longueuil
2318-1662 2318-1662 QUÉBEC INC.	1985 03 19	Québec
2318-1761 2318-1761 QUÉBEC INC.	1985 04 01	Trois-Rivières
2318-1779 2318-1779 QUÉBEC INC.	1985 03 20	Alma
2318-1837 2318-1837 QUÉBEC INC.	1985 03 21	Longueuil
2318-1860 2318-1860 QUÉBEC INC.	1985 03 21	Montréal
2318-1910 2318-1910 QUÉBEC INC.	1985 03 21	Chicoutimi
2318-1928 2318-1928 QUÉBEC INC.	1985 03 22	Roberval
2318-2017 2318-2017 QUÉBEC INC.	1985 03 20	Richelieu

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2318-2140 2318-2140 QUÉBEC INC.	1985 03 21	Drummond
2318-2157 2318-2157 QUÉBEC INC.	1985 03 21	Drummond
2318-2165 2318-2165 QUÉBEC INC.	1985 03 21	Drummond
2318-2637 2318-2637 QUÉBEC INC.	1985 03 21	Drummond
2318-2645 2318-2645 QUÉBEC INC.	1985 03 21	Drummond
2318-2652 2318-2652 QUÉBEC INC.	1985 03 21	Drummond
2318-2751 2318-2751 QUÉBEC INC.	1985 03 22	Québec
2318-2769 2318-2769 QUÉBEC INC.	1985 03 22	Québec
2318-2793 2318-2793 QUÉBEC INC.	1985 03 21	Montréal
2318-2835 2318-2835 QUÉBEC INC.	1985 03 22	Montréal
2318-2934 2318-2934 QUÉBEC INC.	1985 03 25	Montréal
2318-2942 2318-2942 QUÉBEC INC.	1985 03 25	Chicoutimi
2318-4047 2318-4047 QUÉBEC INC.	1985 03 25	Abitibi
2318-4120 2318-4120 QUÉBEC INC.	1985 03 25	Québec
2318-4302 2318-4302 QUÉBEC INC.	1985 03 25	Québec
2318-4343 2318-4343 QUÉBEC INC.	1985 03 25	Abitibi
2318-4351 2318-4351 QUÉBEC INC.	1985 03 25	Abitibi
2318-4518 2318-4518 QUÉBEC INC.	1985 03 25	Montréal
2318-1159 ALBERTO PIZZA - SOUS-MARINS INC.	1985 03 19	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2317-9773 ALIMENTS FRESHNUT INC. FRESHNUT FOOD INC.	1985 03 18	Saint-Hyacinthe
2318-1118 AMEUBLEMENTS G.P.M. INC.	1985 03 20	Montréal
2317-9971 AMUSEMENT RIGAUD INC.	1985 03 19	Beauharnois
2318-1985 LES ASCENSEURS MALIBU LTÉE	1985 03 21	Joliette
2318-2785 LES ATELIERS MÉCANIQUES STE-ROSE INC.	1985 03 20	Montréal
2318-1464 A. MELANÇON & ASSOCIÉS INC.	1985 03 20	Terrebonne
2318-1506 BAR LE BÔ-PRÉ INC.	1985 03 20	Québec
2318-1936 BARDOBEC INC.	1985 03 22	Montmagny
2318-1175 BÉLAND & LEBREUX INC.	1985 03 18	Gaspé
2318-1449 BIJOUTERIE BAROQUE INC. BAROQUE JEWELLERY INC.	1985 03 20	Montréal
2318-4294 BILODEAU & FRÈRES INC.	1985 03 25	Montmagny
2318-4336 BOISACO INC.	1985 03 25	Hauterive
2317-9823 BOUCHERIE CLÉROUX INC.	1985 03 19	Laval
2318-2926 BOUCHERIE GILLES GRAVEL INC.	1985 03 25	Joliette
2318-2603 BOUTIQUE GJL INC.	1985 03 22	Frontenac
2317-1432 LES CATALOGUES ÉCONOMAG INC.	1985 03 01	Joliette
2318-2686 CENTRE AÉRO DE QUÉBEC INC.	1985 04 01	Québec
2318-1209 CENTRE DE DÉBOSSÉLAGE DU CAMION QUÉBEC INC.	1985 03 20	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2318-1308 LE CENTRE DE LA PORTE DE GARAGE G.C. INC.	1985 03 19	Saint-Hyacinthe
2318-2124 CENTRE DE LOCATION PABOS INC.	1985 03 20	Gaspé
2318-1340 CENTRE DE PLOMBERIE PARRE & MORIN INC.	1985 03 18	Drummond
2318-4328 CENTRE DE YOGA COLETTE MAHER INC.	1985 03 25	Montréal
2318-1753 CENTRE MULTI-LOISIRS DE LA MAURICIE INC.	1985 04 01	Trois-Rivières
2318-4013 CHOC MONSIEUR INC.	1985 03 22	Montréal
2317-9567 LE CLUB DU LIVRE GREC AU QUÉBEC INC.	1985 03 15	Montréal
2318-1068 COMPRESSEURS RICHELIEU INC.	1985 03 18	Longueuil
2318-1670 CONSTRUCTION PAQUET R.J.M. INC.	1985 03 20	Trois-Rivières
2318-2074 CONSTRUCTION TRANSFORM INC.	1985 03 20	Montréal
2318-1571 CONSTRUCTIONS LES TERRASSES DU MOULIN INC.	1985 03 21	Longueuil
2318-1357 LES CONSTRUCTIONS N. LUSSIER INC.	1985 03 18	Saint-Hyacinthe
2318-1043 CONSTRUCTIONS PAM LTÉE	1985 03 19	Trois-Rivières
2318-1605 CONSULTANTS EN GESTION DROUIN ET PAINCHAUD INC.	1985 03 21	Québec
2318-1803 COULEURS SHERBROOKE INC.	1985 03 19	Saint-François
2318-4526 LES COURTIERS EN TRANSPORT MONTBEC INC.	1985 03 22	Montmagny
2318-2868 COUVERTURES R. ROY INC.	1985 03 20	Chicoutimi
2318-2918 CUISINE BEAUSÉJOUR INC.	1985 03 25	Rimouski

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2318-1993 DAMI INVESTISSEMENT SOLEIL INC.	1985 03 25	Montréal
2317-9906 DÉPANNEUR 3 «L» INC.	1985 04 01	Montréal
2318-1845 DÉPANNEUR ROBERT ET ROLLANDÉ INC.	1985 03 20	Montréal
2318-2132 LES DESSINS TEMAR INC.	1985 03 20	Montréal
2317-9872 LES DÉVELOPPEMENTS MASTHO INC.	1985 03 14	Trois-Rivières
2318-2108 LES DISTRIBUTIONS KOJAK INC.	1985 03 20	Beauharnois
2317-0327 DISTRIBUTIONS R. GAUTHIER INC.	1985 02 21	Chicoutimi
2318-1878 LES ENTREPOSAGES D.P. INC.	1985 03 21	Montréal
2318-2116 LES ENTREPRISES BOUCHARD, OUELLETTE & RIOPEL INC.	1985 03 20	Labelle
2317-9963 LES ENTREPRISES DE GESTION SHELTER BAY INC.	1985 03 19	Mingan
2318-1225 LES ENTREPRISES DENIS GUILLOT INC.	1985 03 20	Québec
2318-1217 LES ENTREPRISES GEORGES-ÉMILE MESSIER INC.	1985 03 19	Joliette
2318-1795 LES ENTREPRISES IMMOBILIÈRES J. B. L. D. INC.	1985 03 19	Bonaventure
2318-2694 LES ENTREPRISES IMMOBILIÈRES PAULIN INC.	1985 03 21	Montréal
2318-4062 LES ENTREPRISES J. PIERRE LACASSE INC.	1985 03 25	Laval
2318-1290 LES ENTREPRISES LÉONARD LEMIEUX INC.	1985 03 19	Montréal
2318-1621 LES ENTREPRISES LETENDRE ET BIRON INC.	1985 03 18	Drummond
2318-2710 LES ENTREPRISES LOUIS MONTPETIT ÉLECTRIQUE INC.	1985 04 01	Beauharnois

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2318-2066 ENTREPRISES M.D. BAIE-COMEAU INC.	1985 03 20	Hauterive
2317-9732 LES ENTREPRISES NIK-COL INC.	1985 03 18	Chicoutimi
2318-2058 LES ENTREPRISES P. CASTONGUAY INC.	1985 03 20	Richelieu
2318-2090 LES ENTREPRISES ROLANDE VIGNEAULT INC.	1985 03 20	Joliette
2317-9302 LES ENTREPRISES VALLÉE ET LEPAGE INC.	1985 03 18	Gaspé
2318-1415 LES ENTREPRISES VECO INC.	1985 03 19	Québec
2318-4112 ENTRETIENS SERVI-PRO INC.	1985 03 25	Québec
2317-9955 LES ÉQUIPEMENTS DE FERMES GOYETTE INC.	1985 03 19	Drummond
2318-1183 ÉQUIPEMENTS ET FOURNITURES DE RESTAURANT PROVIMONT INC.	1985 03 19	Montréal
2318-1100 L'ÉTAL DU VILLAGE INC.	1985 03 19	Québec
2318-1977 EXCAVATION J.L.D.M. INC.	1985 03 22	Roberval
2318-2041 EXTÉRIEUR PLUS INC.	1985 03 20	Montréal
2318-1589 FER ORNEMENTAL ROBERVAL INC.	1985 03 20	Roberval
2318-4005 FERME 6IÈME RANG INC.	1985 03 22	Saint-Hyacinthe
2318-1399 FERME LE RÉVEIL INC.	1985 03 19	Québec
2318-2744 FERME O.D.M.E. INC.	1985 03 21	Bedford
2318-4039 LES FORESTIERS M.G. INC.	1985 03 25	Saint-François
2318-1365 FORETGÉNIE INC.	1985 03 19	Roberval
2318-2884 FOYER ST-FRANÇOIS INC.	1985 03 22	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2317-9013 FRÉGICO INC.	1985 03 15	Saguenay
2318-4534 GAGPOT INC.	1985 03 22	Québec
2318-2025 GARAGE GEORGES GUILBAULT INC.	1985 03 20	Terrebonne
2318-1902 GARAGE L.P.R. INC.	1985 03 21	Québec
2318-2199 GARDERIE TOURNESOL DE L'ASSOMPTION INC.	1985 04 01	Joliette
2318-1142 GAZONNIÈRE N. & C. TRUDEL INC.	1985 03 20	Joliette
2317-9914 GÉRARD PERRON & FILS INC.	1985 03 19	Saguenay
2318-1233 GESTION BERTRAND OTIS INC.	1985 03 20	Hauterive
2318-2777 GESTION CHAROY INC.	1985 03 21	Beauce
2317-9864 GESTION CONSEIL GUERTIN, LEBLANC, LEDOUX INC.	1985 03 15	Joliette
2318-2629 GESTION C.T.M.A. INC.	1985 03 21	Gaspé
2318-1092 GESTION DEBA INC.	1985 03 19	Québec
2318-2967 GESTION JULIEN PILOTE LTÉE	1985 03 22	Québec
2318-1787 GESTION LA TRANCHE INC.	1985 03 20	Trois-Rivières
2317-9724 GESTION LIONEL BLAIS INC.	1985 03 18	Beauce
2318-2991 GESTION MAI 77 INC.	1985 03 25	Québec
2318-2959 GESTION M.A.E. INC.	1985 03 22	Saint-Hyacinthe
2317-9948 GESTION M.A.S. INC.	1985 03 19	Saint-Hyacinthe
2317-9708 GESTION PIERRE TARDIF INC.	1985 03 18	Beauce

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2317-9716 GESTION ROCH TARDIF INC.	1985 03 18	Beauce
2318-1811 GESTION R. DUBEAU LTÉE	1985 03 21	Québec
2318-4021 GILLES BRIEN TRANSPORT INC.	1985 03 22	Terrebonne
2318-2215 G.A.J. IMMOBILIER INC.	1985 03 21	Laval
2318-1969 HAUTE COIFFURE MÉTAMORPHOSE INC.	1985 03 22	Iberville
2318-2801 L'IDÉE VERTE INC.	1985 03 22	Québec
2318-2728 IMMEUBLE YVON COURSOL INC.	1985 03 22	Terrebonne
2318-4369 LES IMMEUBLES B. POULIN ET ASSOCIÉS INC.	1985 03 25	Québec
2317-9880 IMMOBILIÈRE BELLEM INC.	1985 03 18	Montréal
2318-2173 LES INDUSTRIES SOLVEX INC.	1985 03 21	Saint-Maurice
2318-2843 LES INDUSTRIES, PIÈCES ET ACCESSOIRES MERLIN INC.	1985 03 22	Joliette
2318-2512 INFO-INDUSTRIEL INC.	1985 03 20	Joliette
2318-2520 LES INVESTISSEMENTS LAQUIN INC.	1985 03 20	Longueuil
2318-1431 JEAN-CLAUDE QUÉVILLON COIFFURE INC.	1985 03 20	Montréal
2318-2009 JOURNAL AUTO QUÉBEC INC.	1985 03 19	Québec
2318-2850 LANGLOIS, ROUX & ASSOCIÉS INC.	1985 03 21	Montréal
2317-8486 LAVAL PHOTO-MUSIQUE INC.	1985 03 19	Laval
2317-9997 LEMMER (QUÉ) INC.	1985 03 19	Laval
2318-1472 LEVARTIER INC.	1985 03 20	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2318-1894 LIZOTTE & VAILLANCOURT INC.	1985 03 21	Québec
2318-1324 LOCATION DE FORMES G.R.D. INC.	1985 03 18	Rimouski
2318-4104 LOCATION D'OUTILLAGE TI-BÉ INC.	1985 03 25	Frontenac
2318-2033 LOUISE JASMIN INC.	1985 04 01	Montréal
2318-2876 L.S. DÉPANNEUR STE-CLAIRE INC.	1985 03 22	Beauce
2318-1829 MACH 1 INC.	1985 03 21	Québec
2318-2660 MALEGESCO INC.	1985 03 21	Abitibi
2318-4310 MARIE-FRANCE FORTIN INC.	1985 03 25	Iberville
2318-4138 MAURICE HOBBY, INC.	1985 03 25	Québec
2318-2181 MAXI FRITERIE INC.	1985 03 21	Québec
2318-2165 MAXI FRITERIE INC.	1985 03 21	Québec
2318-2892 MENUISERIES COUROL INC.	1985 03 21	Joliette
2318-1951 MIDIFOR INC.	1985 03 22	Québec
2318-2983 LES MOULES BLEUES CLARKE INC.	1985 03 22	Gaspé
2318-1373 MUNICIPALGÉNIE INC.	1985 03 19	Roberval
2318-1126 MUSIQUE MARIE-JO INC.	1985 03 20	Beauce
2318-1050 MVC Océan INC.	1985 03 18	Saint-Hyacinthe
2318-1852 M. CHAMBERLAND INC.	1985 03 21	Richelieu
2318-1001 NETTOYAUTO JEAN POULIN INC.	1985 03 15	Québec
2317-9575 LES PÂTES ALIMENTAIRES TUTTA PASTA INC.	1985 03 14	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2318-2553 LES PAYSAGISTES G.M.D.R. INC.	1985 03 21	Montréal
2318-2702 LES PÊCHERIES G.P.S. INC.	1985 03 21	Gaspé
2317-9740 PEINTURES J.C. INC.	1985 03 18	Québec
2318-4054 PIERRE RODRIGO INC.	1985 03 25	Joliette
2318-1522 PIERROT L'ESTHÈTE LTÉE	1985 03 21	Beauce
2318-2561 LES PLACEMENTS CAMARGE LTÉE	1985 03 21	Laval
2318-2579 LES PLACEMENTS DIALINE INC.	1985 03 21	Québec
2318-1407 PLACEMENTS FRANÇOIS BOURDON INC.	1985 03 19	Longueuil
2318-2975 LES PLACEMENTS G.N.D. INC.	1985 03 22	Québec
2317-9765 LES PLACEMENTS JEAN SAUCIER INC.	1985 03 18	Abitibi
2318-1639 LES PLACEMENTS S.R. INC.	1985 03 18	Québec
2318-1498 PLOMBERIE SABOURIN LTÉE	1985 03 19	Bedford
2317-8494 AU PROFYL G.L. INC.	1985 03 18	Montréal
2318-1076 LES PUBLICATIONS DE LA MONTAGNE LTÉE	1985 03 19	Québec
2318-1886 PUBLICITÉ MISA INC.	1985 03 21	Québec
2318-1548 QUINCAILLERIE DES PONTS INC.	1985 03 20	Québec
2318-1647 QUINCAILLERIE SERGE ASSELIN INC.	1985 03 18	Montmagny
2318-1530 LES RADIATEURS RIVE-NORD INC.	1985 03 21	Montréal
2318-1167 RADTECH INC.	1985 03 20	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2318-1035 RECHERCHES ET DÉVELOPPEMENT DELL INC.	1985 03 15	Saint-François
2318-1704 RÉCUPÉRATION D'ALUMINIUM, DE BRONZE ET DE CUIVRE G. & G. LTÉE	1985 03 19	Rouyn-Noranda
2318-4096 RENÉ BERTRAND ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.	1985 03 31	Longueuil
2318-4088 RESTAURANT AFRICA INC.	1985 03 25	Québec
2318-4286 RESTAURANT L'INCOGNITO INC.	1985 03 25	Beauce
2318-2587 RESTAURANT OREGANOS INC.	1985 03 21	Saint-François
2318-4070 ROBERT CHAMPIGNY INC.	1985 03 25	Montréal
2318-1712 SALON DE BRONZAGE N.T. INC.	1985 03 19	Montmagny
2318-1720 SALON DE BRONZAGE R.T. INC.	1985 03 19	Montmagny
2318-1696 SALON DE BRONZAGE Y.B.T. INC.	1985 03 19	Montmagny
2318-1084 SAVIGNAC TÉLÉVISION INC.	1985 03 18	Joliette
2318-2082 SCIERIE ADÉODAT DESCHÈNES INC.	1985 03 20	Rimouski
2318-2207 SCIERIE RENAUD GIGUÈRE ET FILLES INC.	1985 03 21	Beauce
2317-9757 SCIERIE R.M. GAUTHIER LTÉE	1985 03 13	Roberval
2318-2595 SÉCURITÉ ALFID LTÉE	1985 03 21	Montréal
2317-9989 SÉCURITÉ DALLAS INC.	1985 03 19	Saint-François
2318-1019 LES SERRES BÉGIN INC.	1985 03 18	Beauce
2318-2538 SERSOLEX INC.	1985 03 26	Québec
2317-9781 SERVAN RDAJ INC.	1985 03 18	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2318-2827 SERVICE D'ENTRETIEN GÉNÉRAL BROWN INC.	1985 03 22	Joliette
2318-1514 SERVICE D'INVENTAIRE PROFESSIONNEL G.B. INC.	1985 03 21	Québec
2318-1944 SERVICES ADMINISTRATIFS DIVERSIFIÉS JPR INC.	1985 03 22	Montréal
2318-1282 LES SERVICES D'ASSURANCES MICHEL GAUSSIRAN INC.	1985 03 19	Terrebonne
2318-2611 LES SERVICES D'ENTRETIEN ALFID LTÉE	1985 03 21	Montréal
2318-1316 SOCIÉTÉ DE GESTION J.N.G. GAGNÉ INC.	1985 03 18	Chicoutimi
2318-2546 SOCIÉTÉ DE GESTION LECOURS & FONTAINE INC.	1985 03 21	Saint-Hyacinthe
2318-2736 SURASPHALT INC.	1985 03 22	Québec
2318-1134 SURPLUS BEAUCEVILLE INC.	1985 03 20	Beauce
2318-1423 TABAGIE PRINCESSE I INC.	1985 03 20	Arthabaska
2318-1027 TOPAMIC INC.	1985 03 15	Québec
2317-9898 TRANSPORT CAKE INC.	1985 03 19	Gaspé
2318-1381 TRANSPORT G. LAVOIE INC.	1985 03 19	Chicoutimi
2318-1456 TRANSPORT J.L.R. INC.	1985 03 20	Bedford
2318-1688 TRANSPORT MAGOU INC.	1985 03 20	Bedford
2318-1191 TRANSPORT PELLETIER & NADEAU INC.	1985 03 19	Montréal
2318-2678 LES TRANSPORTS B. PAQUET INC.	1985 03 21	Québec
2318-2223 VERDURES DU LAC INC.	1985 03 21	Roberval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2318-2900 VITRERIE E.N.R. & FILS INC.	1985 03 22	Saint-Hyacinthe
2318-2819 YVES RATHE NETTOYEUR INC.	1985 03 21	Joliette

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

91

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1331-7458 ALLAN YAPHE & ASSOCIÉS INC.	1973 03 23	1985 03 22	
1371-4456 LES AMÉNAGEMENTS ALAIN LTÉE	1975 02 24	1985 03 19	
1475-5284 AUTO MONACO (1977) INC.	1977 03 22	1985 03 19	
1288-3807 B & B REALTY CORPORATION	1950 08 21	1985 03 25	LES IMMEUBLES B & B CORPORATION B & B REALTY CORPORATION
1209-3159 BAULTAR INC.	1970 01 20	1985 03 18	
1360-6405 BELDU INC.	1974 12 06	1985 03 18	
1237-7263 BELLEMARE ET MORIN AUTO LTÉE	1966 03 21	1985 03 25	
1218-3117 LA BRASSERIE DU PASSANT INC.	1977 10 08	1985 03 25	
1633-3239 CENTRE DU JARDIN BERNARD INC.	1979 01 30	1985 03 20	ENTREPRISES BERNARD DION INC.
1850-4852 CENTRE ÉCOLOGIQUE FUTURA INC.	1981 09 24	1985 03 22	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1318-8875 CGGL, CONSEILLERS EN GESTION INC.	1972 02 09	1985 03 14	
1245-0532 CHAMPLAIN PARK LIMITED	1959 01 14	1985 03 19	
1249-2807 CIE DE CONSTRUCTION ST-MARC	1944 06 14	1985 03 25	
1502-4920 CIMENT DE SENNEVILLE INC.	1976 03 09	1985 03 21	
1239-5422 CONSTRUCTION BODEGA LTÉE	1971 04 14	1985 03 25	
1334-1847 LA CORPORATION DE RECHERCHE S.P.A.	1973 03 08	1985 03 22	
1251-1093 DARAMONT INC.	1968 01 18	1985 03 13	
1641-7396 LES DISTRIBUTIONS ST-AMOUR INC.	1980 02 29	1985 03 21	
1145-1358 DOMAINE DU SKI MONT-BRUNO INC.	1964 09 30	1985 03 21	
1336-2041 D. & D. CARRIÈRE LTÉE	1973 03 02	1985 03 25	
1635-9804 E & R LEPAGE INC.	1979 05 04	1985 03 21	
1273-2939 ENTREPRISES MADA INC.	1971 11 17	1985 03 25	
1336-8170 LES ENTREPRISES MEATBRO INC.	1972 11 23	1985 03 22	
1104-6992 EXCELSIOR PAPETERIE & AMEUBLEMENT DE BUREAU INC.	1955 12 14	1985 03 20	
1641-5531 LES FRUITS ET LÉGUMES MARTEL INC.	1980 02 27	1985 03 21	
1106-8517 GEORGES GÉLINAS INC.	1968 09 24	1985 03 21	
1334-0120 GESTION CARRIÈRE LTÉE	1973 01 31	1985 03 25	
1477-3535 GILBERT ROYER LTÉE	1977 05 06	1985 03 21	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1461-9258 LES GRAPHIQUES R.J.C. LTÉE	1975 09 12	1985 03 22	LES ENTREPRISES SPECTRAGRAPHIC INC.
1632-5789 GUY ASSELIN LTÉE	1979 01 03	1985 03 21	
1127-6722 GUY GUÉNETTE LTÉE	1954 12 13	1985 03 19	
1363-5727 IMMEUBLES ANDRÉ CIRCÉ INC.	1975 05 16	1985 03 22	
1240-3499 LES IMMEUBLES POULIN ET DUMAIS INC.	1963 07 11	1985 03 25	
1111-2844 IMPRIMERIE GIBRALTAR INC.	1963 02 06	1985 03 20	
1219-5137 JARONEL CONSTRUCTION INC.	1971 11 10	1985 03 13	
1504-8622 LONGUEUIL, DODGE CHRYSLER LTÉE	1976 09 07	1985 03 25	LONGUEUIL DODGE CHRYSLER LTÉE
1627-9382 L. BEAUPRÉ & FILS INC.	1978 07 04	1985 03 21	
1364-5494 MACHINERIES DUMAIS INC.	1975 07 08	1985 03 20	
1156-1131 MAPPINS INC.	1935 10 14	1985 03 18	
1359-2274 MAROTTE & SAMSON INC.	1974 09 19	1985 03 19	
1107-8920 MURRAY & COMPAGNIE INC.	1929 10 07	1985 05 15	
1257-0537 NICHOLAS WISE, COURTIER D'ASSURANCES INC.	1959 11 27	1985 03 20	
1127-8918 PARC COMMÉMORATIF DE MONTREAL INC.	1933 08 01	1985 02 28	
1502-1538 PAUL-ÉMILE TOURVILLE & ASSOCIÉS LTÉE	1976 02 16	1985 03 20	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1362-7823 PLACEMENTS JOMMAR LTÉE	1975 04 10	1985 03 21	PNEUS JOMMAR INTERNATIONAL LTÉE JOMMAR TIRE INTERNATIONAL LTD.
1311-5118 PLACEMENTS J. BELLEMARE INC.	1971 11 09	1985 03 25	
1326-9634 LES PLACEMENTS RÉAL LÉVESQUE INC.	1971 11 16	1985 03 21	
1253-6488 LES PLACEMENTS UNI-DIX INC.	1967 11 30	1985 03 21	UNI-DIX INC.
1357-0320 PRÉCISION M.D.M. LTÉE	1973 12 18	1985 03 20	
1353-3336 PRODUITS DE BEAUTÉ TIFFANY INC.	1966 04 14	1985 03 14	INSTITUT DE BEAUTÉ TIFFANY INC. TIFFANY BEAUTY INSTITUTE INC.
1358-9148 SERVICES ALIMENTAIRES LABELLE DU QUÉBEC LTÉE	1974 09 03	1985 03 25	
1369-0722 SKW CANADA INC.	1974 07 19	1985 03 21	
1358-3513 SOVEBEC INC.	1974 08 07	1985 03 21	
1284-8610 SPACE ELECTRONIC SALES CORP.	1971 08 13	1985 02 22	CORPORATION DE VENTE D'ÉLECTRONIQUES SPATIALE SPACE ELECTRONICS SALES CORP.
1142-9271 SUPER MARCHÉ RACICOT INC.	1968 12 11	1985 03 20	
1281-9579 TRANSPORT RÉJEAN INC.	1966 11 16	1985 03 20	
1475-0798 TRANSPORT YVES & RÉMI BENOIT INC.	1977 03 10	1985 03 13	
1216-8720 TRICOTERIES FELDCOMA INC.	1971 12 20	1985 02 20	
1277-5482 TROIS CENT (300) DÉCARIE LTÉE	1955 05 24	1985 03 25	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1345-9334 VÉRONNEAU & FILS LTÉE	1973 11 12	1985 03 19	
1508-9378 YVAN LÉCUYER INC.	1977 11 24	1985 03 22	

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

91

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à la compagnie suivante:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2317-9815 CENTRES D'HÉBERGEMENT DE GATINEAU INC.	CENTRE D'ACCUEIL STE-ROSE INC. CENTRE HOSPITALIER NOTRE-DAME DE GATINEAU INC.	1985 04 01	Hull

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

91

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1860-7119 1860-7119 QUÉBEC INC.	1982 08 23	1985 03 22	1) de la dénomination sociale: LES BOIS DE L'EST DU QUÉBEC (1985) INC. 2) du capital-actions
1864-4286 1864-4286 QUÉBEC INC.	1982 12 15	1985 03 19	du capital-actions
1864-6265 1864-6265 QUÉBEC INC.	1982 12 17	1985 03 15	de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS G.V. INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1864-8535 1864-8535 QUÉBEC INC.	1982 12 21	1985 03 19	du capital-actions
2151-3718 2151-3718 QUÉBEC INC.	1983 02 15	1985 03 14	de la dénomination sociale: CLUB DE CHASSE ET PÊCHE OMÉGA INC. OMEGA FISHING AND HUNTING CLUB INC.
2153-0027 2153-0027 QUÉBEC INC.	1983 03 21	1985 03 13	du capital-actions
2153-0043 2153-0043 QUÉBEC INC.	1983 03 21	1985 03 13	du capital-actions
2160-8161 2160-8161 QUÉBEC INC.	1983 09 28	1985 03 14	de la dénomination sociale: LOCATION 5-16-11 INC.
2164-1964 2164-1964 QUÉBEC INC.	1983 12 29	1985 03 14	1) de la dénomination sociale: LES CONCASSES DU CAP INC. 2) du district: Montmagny
2168-1267 2168-1267 QUÉBEC INC.	1984 03 27	1985 03 20	du capital-actions
2168-6316 2168-6316 QUÉBEC INC.	1984 04 06	1985 03 20	de la dénomination sociale: GAZ BAR BENOIT RICHARD INC.
2172-2038 2172-2038 QUÉBEC INC.	1984 06 29	1985 03 19	du district: Abitibi
2310-8384 2310-8384 QUÉBEC INC.	1984 10 02	1985 03 20	de la dénomination sociale: GESTION CARDINAL-DAIGNEAULT INC.
2311-7740 2311-7740 QUÉBEC INC.	1984 10 31	1985 03 14	1) de la dénomination sociale: S. BOUCRATIE INC. 2) du district: Beauce
2313-6617 2313-6617 QUÉBEC INC.	1984 12 06	1985 03 19	de la dénomination sociale: RÉSIDENCE SEIGNEURIALE INC.
2314-3118 2314-3118 QUÉBEC INC.	1984 12 20	1985 03 15	de la dénomination sociale: FORESTIERS S.C.F. INC.
2314-3787 2314-3787 QUÉBEC INC.	1984 12 27	1985 03 14	de la dénomination sociale: J.R. FERLAND ET FILS INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2314-5402 2314-5402 QUÉBEC INC.	1984 12 20	1985 03 14	de la dénomination sociale: TRANSIT A.C.P. INC.
2314-8372 2314-8372 QUÉBEC INC.	1985 01 03	1985 03 20	1) de la dénomination sociale: CRISTINE BEAUTÉ ÉLÉGANCE INC. 2) du district: Joliette 3) du capital-actions
2314-8380 2314-8380 QUÉBEC INC.	1985 01 03	1985 03 19	de la dénomination sociale: MODERNE SERVICE D'ENTRETIEN DES IMMEUBLES INC.
2314-8802 2314-8802 QUÉBEC INC.	1985 01 07	1985 03 15	1) de la dénomination sociale: LES CRÈMES-GLACÉES JONATHAN INC. 2) du district: Longueuil
2314-9297 2314-9297 QUÉBEC INC.	1985 02 13	1985 03 19	1) de la dénomination sociale: LES ALIMENTS GILLES OUELLETTE LTÉE 2) du district: Joliette
2317-0848 2317-0848 QUÉBEC INC.	1985 02 22	1985 03 18	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES BERTRAND ROBERGE LTÉE
1229-5440 ADRIEN MESSIER INC.	1965 05 07	1985 03 22	du capital-actions
1508-1383 AGENCE DE VOYAGES MAURICE LAPOINTE INC.	1977 10 28	1985 03 19	de la dénomination sociale: AGENCE DE VOYAGES LAPOINTE INC.
1177-6952 ALEX ROCHELEAU INC.	1965 12 23	1985 03 20	du capital-actions
2174-2689 ALIMENTATION GILBERT FLEURY INC.	1984 08 31	1985 03 21	des dispositions
2158-7274 ALTER-MODE INC.	1983 08 05	1985 03 21	de la dénomination sociale: PUBLICITÉ VISUELLE DE BELOEIL INC.
1861-8637 BIO-ENDO INC.	1982 09 30	1985 03 22	de la dénomination sociale: BIO-MEGA DIAGNOSTIC INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2168-3768 LES BOIS DE L'EST DU QUÉBEC INC.	1984 03 29	1985 03 22	de la dénomination sociale: 2168-3768 QUÉBEC INC.
1850-9091 LA BOÎTE À GRAPHE INC.	1981 09 30	1985 03 25	de la dénomination sociale: CHARPENTIER - GARNEAU INC.
2151-7206 BOUCHARD ET FRECHETTE INC.	1983 02 24	1985 02 26	1) de la dénomination sociale: BOUCHARD ET CHAMBERLAND INC. 2) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 9
2169-0243 LA BOULANGERIE CO-PAINS INC.	1984 04 13	1985 03 19	1) de la dénomination sociale: HABITATION HÉBERTVILLE INC. 2) du district: Alma 3) du capital-actions 4) des dispositions 5) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 7
1130-2882 BOURGIE & FRÈRES INC.	1967 12 14	1985 03 19	du capital-actions
1857-0127 CABINET CONSEIL QUÉBOURG LTÉE	1982 04 19	1985 03 21	1) de la dénomination sociale: GRANITE ST-GÉRARD (1985) INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
1854-6457 CARREFOUR PONTIAC BUICK (1982) INC.	1982 02 04	1985 03 21	1) de la dénomination sociale: CARREFOUR CHEVROLET OLDSMOBILE ET CAMIONS CHEVROLET INC. 2) des dispositions
1863-6415 CASANO PIZZÉRIA INC.	1982 11 26	1985 03 18	de la dénomination sociale: 1863-6415 QUÉBEC INC.
1859-2402 CAUCHON, GIRARD & ASSOCIÉS INC.	1982 06 28	1985 03 18	de la dénomination sociale: GENIPRO INC.
1341-8298 LE CENTRE COMMERCIAL L.M.B. INC.	1973 10 26	1985 03 22	de la dénomination sociale: 1341-8298 QUÉBEC INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1476-4195 CENTRE DE LA BALAYEUSE (QUÉBEC) INC.	1977 04 12	1985 03 21	du capital-actions
2162-6262 CONSTRUCTAM INC.	1983 11 17	1985 03 20	du capital-actions
1859-9845 CRÉDIT IMMOBILIER INTERNATIONAL C.I.T. INC.	1982 07 28	1985 03 22	du district: Montréal
1638-1873 DÉMÉNAGEMENT CANNON (1984) LTÉE	1979 09 25	1985 03 22	de la dénomination sociale: 1638-1873 QUÉBEC INC.
1128-0898 DISMAT INC.	1966 03 15	1985 03 20	1) du capital-actions 2) des dispositions
1178-4824 D.P.M. THIBAUT INC.	1950 12 01	1985 03 20	du capital-actions
1647-0825 ENTREPRISES CHAMIC INC.	1980 08 12	1985 03 25	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 5
2169-7578 LES ENTREPRISES G.M. DE JONQUIÈRE INC.	1984 05 03	1985 03 07	de la dénomination sociale: RESTAURANT LA MAISON BLANCHE INC.
2166-3463 LES ENTREPRISES ROUSARD INC.	1984 02 15	1985 03 20	du nombre des administrateurs: minimum maximum
1627-0647 LES ENTREPRISES R.F.I. INC.	1978 05 31	1985 03 18	du capital-actions
1366-0808 LES FONDS STÉMACO LTÉE	1975 07 07	1985 02 19	du district: Montréal
2316-5228 FORAMEC INC.	1985 02 05	1985 03 19	1) du capital-actions 2) des dispositions
1462-5149 FROMAGERIE CLÉMENT INC.	1975 10 09	1985 03 20	du district: Saint-Hyacinthe
2317-3024 FRUITOLA INC.	1985 02 27	1985 03 21	de la dénomination sociale: FRUIT - OLA INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2172-5072 GARAGE G.A. VALLIÈRES INC.	1984 07 09	1985 03 19	de la dénomination sociale: CONCIERGERIE G.A. VALLIÈRES INC.
2157-6400 GARAGE R. SAVARIA INC.	1983 07 04	1985 03 18	du district: Longueuil
2169-1985 GESTION C & L HARNOIS INC.	1984 04 24	1985 03 19	du capital-actions
1368-4725 LES GESTIONS VAGABOND INC.	1974 05 30	1985 03 19	de la dénomination sociale: 1368-4725 QUÉBEC INC.
2171-0652 GESTIONS Y. VÉZINA INC.	1984 05 31	1985 03 18	1) de la dénomination sociale: LES PARE-BRISES VÉZINA INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
1336-1697 GROUPE LANIEL INC.	1949 03 10	1985 03 22	du capital-actions
2316-0633 LE GROUPE POLY-ASSURANCES INC.	1985 02 13	1985 03 20	1) du capital-actions 2) des dispositions
1267-2473 LE HOLDING I.H.M. LTÉE	1968 12 04	1985 03 19	de la dénomination sociale: HENRI-F. GAUTRIN & ASSOCIÉS INC.
1851-3291 LES IMMEUBLES DUMAIS ET ASSOCIÉS INC.	1981 10 14	1985 03 25	du capital-actions
2317-5383 IMMEUBLES M.A.O. INC.	1985 03 07	1985 03 19	de la dénomination sociale: IMMEUBLES REMARCO INC.
2169-8238 LES IMMEUBLES SAMBEC INC.	1984 05 08	1985 02 21	1) du district: Saint-Hyacinthe 2) du nombre des administrateurs: 5
2162-9332 JEAN LIMOGES INC.	1983 11 24	1985 03 21	du capital-actions
1464-2060 LES JUS SÉBASTIEN INC.	1976 01 15	1985 03 20	du capital-actions
1861-1350 LAVAGE G. MUNGER INC.	1982 09 22	1985 03 20	de la dénomination sociale: BEN TRANSPORT (1985) INC.
1173-4555 LOCATION INTRABEC INC.	1963 05 27	1985 03 20	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1271-3905 LORENZO LAROUCHE INCORPORÉE	1966 01 20	1985 03 19	du capital-actions
1644-6650 MACONNEX (1980) INC.	1980 05 16	1985 03 15	du capital-actions
2150-4451 MARCHÉ A. FAFARD INC.	1983 01 19	1985 03 19	1) de la dénomination sociale: INVESTISSEMENTS G. LOPANO INC. 2) du capital-actions
2315-2812 MATHIEU LUMINAIRE (1985) INC.	1985 01 16	1985 03 14	des dispositions
1160-9930 MEILLEURES SPÉCIALITÉS DE COUTURE LTÉE	1961 08 25	1985 02 22	du capital-actions
2167-7422 MISTAGANCE IMPORT-EXPORT LTÉE	1984 03 16	1985 03 15	de la dénomination sociale: MERCERIE MONDOR LTÉE
1858-9010 M.G.C. INVESTISSEMENT INC.	1982 06 17	1985 03 20	1) de la dénomination sociale: MICRO GESTA INC. 2) du capital-actions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
1861-4057 LE PAYSAN PAYSAGISTE INC.	1982 09 15	1985 03 21	de la dénomination sociale: PÉPINIÈRE PLANTARIUM 2000 INC.
2314-8331 POISSONNERIE D.R.L. INC.	1985 01 09	1985 03 21	de la dénomination sociale: GESTION D.R.L. INC.
1214-0109 QUINCAILLERIE DE GIFFARD INC.	1971 07 21	1985 03 20	de la dénomination sociale: CENTRE DE RÉNOVATION GIFFARD INC.
1644-1255 ROBERT & GAUDET PARE-BRISE INC.	1980 04 30	1985 03 19	du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
1629-1650 R. & D. TREMBLAY INC.	1978 08 21	1985 03 19	du capital-actions
2173-5634 SAVOIE PIETRONIRO SAVOIE INC.	1984 08 10	1985 03 14	de la dénomination sociale: GESTION T.R. BOULAY INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1344-0334 LES SERVICES DE RADIO M.R.M. LTÉE	1973 10 03	1985 03 14	du capital-actions
2315-0733 SPORTILOISIRS INC.	1985 01 11	1985 03 14	de la dénomination sociale: MULTILOISIRS INC.
1841-1975 SUPER MARCHÉ RACICOT (1980) INC.	1980 12 02	1985 02 19	du district: Montréal
1857-3220 LA TOURNÉE DU QUÉBEC INC.	1982 05 06	1985 02 25	1) du capital-actions 2) des dispositions
1645-9265 VERREAULT NAVIGATION INC.	1980 06 30	1985 03 15	du capital-actions

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

91

Délivrance d'un certificat rectifié/complété

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat rectifié/complété à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
2317-3909 M. GARON ET ASSOCIÉS INC.	constitution	1985 03 04	1985 03 21
2317-3594 RESTAURATION LADOUCEUR INC.	constitution	1985 02 28	1985 03 21

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

91

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Denomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2317-6647 ACTION SANTÉ DE PORTNEUF	1985 03 25	72, route Nationale, Jacques-Cartier
2316-2456 L'AGENCE DU PETIT BONHEUR INC.	1985 03 19	Val d'Or
2311-4713 ALPHA HAUTE-YAMASKA INC.	1985 03 19	57, rue Court, Granby
2317-2943 AMICALE DES ANCIENS ET ANCIENNES DE LACHINE ET VILLE ST-PIERRE	1985 03 19	740, 18 ^e Avenue, Lachine
2312-7541 LES AMIS DU TROISIÈME ÂGE DE LA PRAIRIE INC.	1985 03 21	450, boulevard Ste-Élisabeth, La Prairie
2317-2232 ARÉNA DE SAINT-ANTONIN INC.	1985 03 22	Saint-Antonin
2316-2043 L'ASSOCIATION DE RINGUETTE DE DEUX- MONTAGNES	1985 03 22	Deux-Montagnes
2314-9453 ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE PRODUCTION IMPRIMÉE DES AGENCES DE PUBLICITÉ DE MONTRÉAL <i>MONTRÉAL ADVERTISING AGENCY PRINT PRODUCTION MANAGERS ASSOCIATION</i>	1985 03 25	2060, rue de la Montagne, Montréal
2317-2083 L'ASSOCIATION DES FAMILLES BÉRUBÉ INC.	1985 03 19	3056, Lechasseur, app. 6, Sainte-Foy
2311-7070 L'ASSOCIATION DES GARDERIES DE L'ABITIBI- TÉMISCAMINGUE	1985 03 19	1277, boulevard Forêt, Val d'Or
2317-2760 ASSOCIATION DES INTERVENANTS FORESTIERS DES HAUTES-LAURENTIDES INC.	1985 03 19	Mont-Laurier
2316-4874 ASSOCIATION DES JEUNES JURISTES DE QUÉBEC	1985 03 25	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2317-6464 ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE LA VILLA DU CENTENAIRE INC.	1985 03 19	Les Méchins
2316-4791 ASSOCIATION DES MAISONS DE COMMERCE EXTÉRIEUR DU QUÉBEC (AMCEQ) QUÉBEC ASSOCIATION OF EXPORT TRADING HOUSES (AMCEQ)	1985 03 19	Communauté urbaine de Montréal
2316-2092 L'ASSOCIATION DES PÊCHEURS DU LAC MASKINONGÉ	1985 03 21	230, rang St-Pierre, Saint-Gabriel
2316-8305 ASSOCIATION DES SCIENCES NATURELLES DE ST-JEAN-DE-MATHA	1985 03 19	180, rue Ste-Louise, Saint-Jean-de-Matha
2315-3836 L'ASSOCIATION DES TREMBLAY D'AMÉRIQUE, SECTION QUÉBEC 03	1985 03 21	Pavillon Caseault, Université Laval, Sainte-Foy
2316-8917 L'ASSOCIATION DES VIVALDISTES DE LA RÉGION DES MILLE-ÎLES	1985 03 19	6610, rue Renoir, Auteuil
2317-2174 L'ASSOCIATION DU DÉVELOPPEMENT DES LACS NEIL-WILSON, INC. NEIL-WILSON LAKES DEVELOPMENT ASSOCIATION, INC.	1985 03 25	Danford Lake
2314-9479 ASSOCIATION LA NOUVELLE ALTERNATIVE INC.	1985 03 25	Montréal
2314-9313 ASSOCIATION LES MIL LIEUES	1985 03 19	Montréal
2314-1658 ASSOCIATION RÉGIONALE DE RINGUETTE DE LAVAL INC.	1985 03 19	Laval
2317-6472 ASSOCIATION SCOUT 55 IÈME DE RICHMOND INC.	1985 03 19	7, chemin St-Onge, route rurale nu- méro 3, Richmond
2316-2266 ASSOCIATION TOURISTIQUE DE GRONDINES INC.	1985 03 19	395, rue Principale, Grondines
2315-7415 A.P.A.S. ASSOCIATION DES PILOTES DE L'AÉROPORT DE SOREL	1985 03 19	130, rue du Roi, Sorel

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2316-8453 LA BASE DE PLEIN AIR, LE TEMPS D'UN RYTHME INC.	1985 03 21	Domaine Fraser, Saint-Ferdinand
2317-2182 BLANC-NOIR, CLUB PHOTO	1985 03 19	7, St-Stanislas, Québec
2317-2935 CAUSE/EFFET 1985 INC.	1985 03 19	4083, Drolet, Montréal
2317-2927 CENTRE DE BÉNÉVOLAT «LA GRANDE CORVÉE»	1985 03 19	Grande-Vallée
2317-6936 CENTRE HISTORIQUE ET AQUATIQUE DE ROBERVAL INC.	1985 03 22	Roberval
2315-7910 CENTRE JEUNESSE LE TOUT À COUP	1985 03 21	41, St-Antoine, Louiseville
2316-4700 CENTRE JEUNESSE ROND-POINT	1985 03 21	396, rue St-Désiré, Black Lake
2315-7571 CENTRE LOUIS-OLIVIER DUFAULT INC.	1985 03 25	2785, rue Ste-Anne, Saint-Justine-de-Newton
2314-1385 CHOEUR DE L'AMITIÉ DE SHIPSHAW	1985 03 19	Shipshaw
2316-8909 CHOEUR-AMI-CHANTE INC.	1985 03 19	Thetford Mines
2317-2547 CIRCUIT COMPÉTITION «HORS ROUTE» SAG-LAC INC.	1985 03 21	1055, boulevard St-Judes, Alma
2316-8065 CLUB CYCLISTE SPORT ÉLITE INC.	1985 03 19	895, avenue Royale, Beauport
2316-8792 CLUB DE BADMINTON DE NORANDA	1985 03 19	218, Murdoch, Noranda
2316-2688 CLUB DE CURLING DE BAIE-TRINITÉ INC.	1985 03 25	31, route 138, Baie-Trinité
2315-3927 CLUB DE JUDO JU-SHIN-KAN INC.	1985 03 21	70, Michel Hémon, Baie Comeau

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2317-2125 LE CLUB DE LA MAIN GAUCHE INC.	1985 03 19	759, St-Joseph, Disraéli
2313-9678 CLUB DE PATINAGE DE VITESSE D'ASBESTOS INC.	1985 03 19	Asbestos
2316-2035 LE CLUB DE SOCCER «LA P'TITE CÔTE»	1985 03 19	6526, Garnier, Montréal
2316-2100 LE CLUB DE SOFTBALL LES JARRETS NOIRS INC.	1985 03 19	2300, boulevard Dionne, Saint-Georges-Ouest, Beauce
2316-2712 CLUB DE SOLIDARITÉ DU BOIS-JOLI INC.	1985 03 19	3210, Côte d'Azur, Trois-Rivières-Ouest
2315-3554 CLUB OPTIMISTE DE BOUCHETTE	1985 03 19	Bouchette
2314-4355 CLUB OPTIMISTE DE MONTPELLIER	1985 03 22	Montpellier
2317-6381 CLUB QUATRIMOTO STE-FRANÇOISE INC.	1985 03 25	594, route 265, Sainte-Françoise
2316-8404 CLUB SCHUTZHUND ESTRIE	1985 03 19	3565, chemin Gervais, Rock Forest
2317-6399 CLUB SOCIAL 400	1985 03 25	Sherbrooke
2317-6530 CLUB SOCIAL GAILURON DE VALLEYFIELD INC.	1985 03 19	36, rue St-Joseph, Salaberry-de-Valleyfield
2316-2977 CLUB SOCIAL JOLICOEUR	1985 03 19	2808, Jolicoeur, Montréal
2316-2522 CLUB SOCIAL LAURIER	1985 03 19	14, rue Laurier, Sainte-Catherine- de- la-Jacques-Cartier
2316-2837 CLUB SOCIO-FEM	1985 03 19	Chandler
2315-7209 COMITÉ ORGANISATEUR DU FESTIVAL D'ART AFRICAIN INC.	1985 03 21	9007, rue Grasset, Saint-Léonard

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2316-8420 COMPTOIR AU BON MARCHÉ	1985 03 22	796, 7 ^e Avenue, Wickham
2316-4320 CONSEIL DE RECHERCHE EN AGRÉ- ALIMENTAIRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	1985 03 21	Noranda
2317-2521 LA CORPORATION DE LA NUIT DE LA POINTE SÈCHE	1985 03 19	Montréal
2317-2752 CORPORATION DE LA ROUTE SOUCY INC.	1985 03 21	28, rue Dontiny, Sainte-Anne-des-Monts
2316-4742 CORPORATION DE LA TRIENNALE DES ARTS VISUELS DES TROIS-RIVIÈRES	1985 03 19	Trois-Rivières
2314-1229 CORPORATION FÉMININE FRANCOPHONE BETSALEL INC.	1985 03 19	3283, avenue Van Horne, Montréal
2317-2323 CORPS DE MAJORETTES DE ST-VITAL-DE- CLERMONT	1985 03 25	Saint-Vital-de-Clermont
2316-2621 LA COURSE À PIED LA KITCHESUPI DE MONTREAL-NORD INC.	1985 03 19	4255, Place Hôtel de Ville, Montréal-Nord
2315-3059 COUSIN - COUSINE. QUÉBEC-FRANCE	1985 03 19	379, rue Champlain, bureau 2, Québec
2316-2480 DRAPEAU BLANC	1985 03 19	270 A, Richelieu, Québec
2316-8123 ÉCOLE DE ROCK'N'ROLL DE SAINT-HUBERT INC.	1985 03 25	4305, Cornwall, Saint-Hubert
2317-2513 FÉDÉRATION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC - RÉGION MONTRÉAL	1985 03 21	Laval
2315-3745 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES TROMPES DE CHASSE INC.	1985 03 19	Bromont
2316-8602 FESTIVAL HIPPIQUE LA GUADELOUPE INC.	1985 03 22	528, 11 ^e Avenue, La Guadeloupe
2316-2829 FONDATION CHARLES-HENRI LAPOINTE	1985 03 19	201, rue Ste-Anne, Sainte-Anne-de-la-Pérade

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2316-4460 FONDATION TRANSITION INC.	1985 03 19	Maria
2313-9413 FONDS D'AIDE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE LE CAMPUS INC.	1985 03 19	1095, de Rochebelle, Sainte-Foy
2317-2141 FORUM DES AÎNÉS DE DRUMMOND INC.	1985 03 19	Drummondville
2314-9404 FOYER DE RECHERCHE ARTISTIQUE ET CINÉMATOGRAPHIQUE (F.R.A.C.)	1985 03 19	5625, avenue Du Parc, app. 3, Montréal
2316-2373 GARDERIE BETH SHALOM	1985 03 19	5460, rue Connaught, Montréal
2317-6332 GARDERIE BOUT-EN-TRAIN DE STE-FOY INC.	1985 03 19	Sainte-Foy
2316-2738 LA GARDERIE DE LA POINTE INC.	1985 03 22	Pointe-Claire
2316-2399 GARDERIE LA PETITE GRENOUILLE (1985)	1985 03 25	354 ½, St-Joseph, Lauzon
2316-8271 LA GARDERIE «LA MAGIE ROSE»	1985 03 19	121, boulevard Taschereau, Greenfield Park
2313-4034 LES GENS D'AFFAIRES DU VIEUX TERREBONNE	1985 03 19	732, rue St-Louis, Terrebonne
2317-6308 LE GROUPE DE COMMUNICATION SANSECTRA INC.	1985 03 22	Napierville
2317-2844 LE GROUPE DE DANSE «BUTTONS AND BEAUX»	1985 03 22	7699, rue Renée, LaSalle
2317-6175 GROUPE DES COMPAGNONS DU QUÉBEC INC.	1985 03 25	253, St-Joseph ^{est} , Québec
2314-7556 GYMN-EAU LAVAL	1985 03 22	350, chemin de la Bretagne, Laval
2316-8693 LES HABITATIONS LAURENTIDES INC.	1985 03 21	Charlesbourg
2316-8354 HIPPODROME TROIS-RIVIÈRES (1985) INC.	1985 03 22	1900, boulevard des Forges, Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2313-4588 INFO-FAMILLES INC.	1985 03 19	2375, 6 ^e Avenue, Saint-Georges-Ouest
2316-4692 INTÉGRATION ALTERNATIVE CENTRE-SUD INC.	1985 03 19	142, rang Boisjoli, Saint-Apollinaire
2317-6712 JEUNESSE EN ACTION SOCIO-ÉCONOMIQUE DE DRUMMOND INC.	1985 03 20	Drummondville
2315-3141 JEUNESSE EN DÉTRESSE	1985 03 21	2090, de la Visitation, Montréal
2317-6340 JOLIGYM INC.	1985 03 19	536, Place Bélair, Joliette
2317-6670 JOURNAL L'AGRAL	1985 03 25	Pavillon Comtois, cité universi- taire, Sainte-Foy
2317-2810 LIGUE DE BALLE-MOLLE DU DIMANCHE MATIN INC.	1985 03 19	1105, route des Bois Francs, Sainte-Rose, Bellechasse
2315-7043 LIGUE DE BALLE-MOLLE SENIOR MAJEURE DU QUÉBEC (1985) INC.	1985 03 19	Longueuil
2316-8875 LIGUE DE BALLON-BALAI LOTBINIÈRE INC.	1985 03 19	106, Rivière Bois-Clair, Saint-Édouard de Lotbinière
2316-2415 MESURES ALTERNATIVES JEUNESSE DU BAS RICHELIEU INC.	1985 03 19	30, rue Ferland, Sorel
2314-1955 MISSION ÉVANGÉLIQUE BAPTISTE SION	1985 03 21	Montréal
2316-2944 MOUVEMENT ÉCO-LOGIC	1985 03 19	737, Marie-Victorin, Boucherville
2317-2349 MOUVEMENT POUR UN QUÉBEC SOCIALISTE, INDÉPENDANT, DÉMOCRATIQUE ET POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES (MOUVEMENT SOCIALISTE) INC.	1985 03 19	515, Viger est, Montréal
2317-6183 LA MUSE DE QUÉBEC INC.	1985 03 19	346, 11 ^e Rue, Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2316-4684 MUSICIENS UNIS POUR SERVICES ET ENREGISTREMENTS (MUSE) INC.	1985 03 19	2574, Montgomery, Montréal
2316-4403 L'OISEAU-SOLEIL DU CASTELET	1985 03 19	Saint-Louis-de-Terrebonne
2316-4817 PASSE-MONTAGNE. AVENTURE EN PLEIN-AIR	1985 03 19	5756, 12 ^e Avenue, Montréal
2317-2539 PERRO-PLUS	1985 03 19	140, chemin Ste-Foy, Québec
2316-8883 LES PIONNIERS DE LA PALMER	1985 03 19	210, Rang 3, Pontbriand
2317-2471 LES PLAISANCIERS DE LA BARQUE INC.	1985 03 19	Beauport
2316-4528 PREMIÈRE BIENNALE NATIONALE DE DENTELLE CONTEMPORAINE. ASBL	1985 03 19	320, route 161, Stratford-Centre
2314-9503 LES PRODUCTIONS 45 MM.	1985 03 22	1976, Sherbrooke est, Montréal
2316-8966 LES PRODUCTIONS DE LA CLÉ DES CHAMPS	1985 03 22	3504, Kent, Montréal
2314-9222 LES PRODUCTIONS PORTE OUVERTE INC.	1985 03 19	2566, Davidson, Montréal
2317-2661 RADIO COMMUNAUTAIRE DE LES MÉCHINS INC.	1985 03 19	Les Méchins
2316-8339 LE GROUPEMENT DES ACADIENNES ET DES ACADIENS À MONTRÉAL (R.A.A.M.)	1985 03 19	3597, St-Urbain, app. 32, Montréal
2316-2027 REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC VERT	1985 03 19	Québec
2317-2414 LE RELAIS DES JEUNES ADULTES DU SUD-OUEST DE MONTRÉAL INC.	1985 03 22	13, rue Strathyre, LaSalle
2315-7662 RÉSIDENTE DE LA PAIX INC.	1985 03 19	La Malbaie
2315-7027 LE ROND POINT DES LOISIRS POUR ADULTES HANDICAPÉS PHYSIQUES INC.	1985 03 19	7715, avenue Papineau, local 102, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2317-6423 LA SEMAINE DU BÉNÉVOLAT DE SHERBROOKE ET DE LA RÉGION	1985 03 19	Sherbrooke
2314-7622 SERVICE D'INFORMATION DE RECHERCHES EN SCIENCE ÉSOTÉRIQUE DU QUÉBEC INC. (S.E.R.V.I.R.)	1985 03 19	791, des Bouleaux, Saint-Louis de France
2314-7804 LA SOCIÉTÉ DE TAÏ CHI TAOÏSTE DE QUÉBEC	1985 03 19	Québec
2314-9198 SOCIÉTÉ DES JEUNES EN QUESTION? INC.	1985 03 19	Montréal
2317-6282 SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE DE PETITE- RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS	1985 03 22	Petite-Rivière-Saint-François
2316-2761 LA SOCIÉTÉ SUISSE DE QUÉBEC	1985 03 19	1128, 3 ^e Avenue, Limoulu
2312-7814 SOINS ET SERVICES AUX VICTIMES D'AGRESSION SEXUELLE SAGUENAY	1985 03 19	376, rue Jacques-Cartier est, Chicoutimi
2318-0110 TABLE DE CONCERTATION JEUNESSE DU BAS-RICHELIEU	1985 03 21	Sorel
2316-8750 THÉÂTRE DU PÈRE HONORAT	1985 03 19	4428, chemin de l'Église, Laterrière
2316-8529 TOURNOI DE HOCKEY PROVINCIAL MIDGET DE MARIEVILLE INC.	1985 03 21	Marieville
2313-4141 LA TROUPE VARIÉTÉS ÉVASION	1985 03 22	983, Bleau, Laval
2317-6225 LA VILLA DU JOURDAIN (STE-VÉRONIQUE, QUÉ.)	1985 03 19	341, boulevard Fernand- Lafontaine, Sainte-Véronique
2317-6480 VIVRE CHEZ SOI	1985 03 19	Rock Island

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1646-5460 ASSOCIATION DES ACCIDENTÉS CÉRÉBRO-VASCULAIRES DU QUÉBEC INC.	1980 09 05	1985 03 19	de la dénomination sociale: ASSOCIATION POUR LE RÉTABLISSEMENT DES CÉRÉBROLÉSÉS DU QUÉBEC INC. QUÉBEC STROKE RECOVERY ASSOCIATION INC.
1646-5460 ASSOCIATION DES ACCIDENTÉS CÉRÉBRO-VASCULAIRES DU QUÉBEC INC.	1980 09 05	1985 03 19	des objets
1253-2016 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES TRAVAILLEURS EN LOISIR	1965 11 03	1985 03 19	1) de la dénomination sociale: ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES DIRECTEURS DU LOISIR MUNICIPAL 2) des objets
1624-0905 L'ASSOCIATION TOURISTIQUE DE LA TUQUE INC.	1978 04 03	1985 03 19	de la dénomination sociale: ASSOCIATION TOURISTIQUE DU HAUT-ST-MAURICE
1467-1671 CLUB DE L'ÂGE D'OR DE RIVIÈRE-BEAUDETTE INC.	1976 07 14	1985 03 19	1) de la valeur des biens immobiliers 2) des dispositions
1850-7186 LE CLUB DE SOCCER LES COLTS INC.	1981 09 28	1985 03 25	1) de la dénomination sociale: LE CLUB DE SOCCER SOREL-TRACY INC. 2) du siège social: 623, Côte Saint-Jean, Saint-Roch-sur-Richelieu
1630-7233 LA COMMUNE À MARIE INC.	1978 10 26	1985 03 22	de la dénomination sociale: THÉÂTRE DE LA COMMUNE DE QUÉBEC INC.
1645-3383 CORPIQ: CORPORATION DES PROPRIÉTAIRES IMMOBILIERS DU QUÉBEC INC.	1980 06 12	1985 03 19	de la dénomination sociale: CORPIQ: CORPORATION DES PROPRIÉTAIRES IMMOBILIERS DU QUÉBEC INC. CORPIQ: QUÉBEC LANDLORDS CORPORATION INC.
2310-4953 FONDATION RAYMOND LACROIX	1984 10 25	1985 03 19	de la valeur des biens immobiliers

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1263-1917 LES GITANS	1972 08 31	1985 03 19	de la dénomination sociale: CLUB DE MOTO LES HELLS ANGELS DE SHERBROOKE INC.
2154-5819 LES GRANDS FRÈRES DE HULL	1983 05 02	1985 03 25	de la dénomination sociale: LES GRANDS FRÈRES DE L'OUTAOUAIS INC.
2151-5218 LES HABITATIONS AUX PORTES DE LA GASPÉSIE	1983 02 16	1985 03 25	des dispositions
1640-5912 LES HABITATIONS MANICOUAGAN INC.	1979 12 28	1985 03 22	des objets
1279-9276 HÔPITAL DE LA PIÉTA	1965 10 14	1985 03 19	de la valeur des biens immobiliers
2155-1635 MAISONS «VERS L'AVENIR»	1983 07 12	1985 03 25	des objets
2173-6137 PROJET GARDERIE WATERLOO INC.	1984 10 01	1985 03 22	de la dénomination sociale: GARDERIE LES JEUNES POUSSÉS INC.
1858-1363 LES RÉSIDENCES EDMOND-GUILLET INC.	1982 05 31	1985 03 25	1) des objets 2) des dispositions
1639-9776 SERVICE BÉNÉVOLE D'ENTRAIDE ANJOU INC.	1979 11 22	1985 03 25	des objets

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies (Divers) — Loi sur les**Changement de dénomination sociale (Article 21)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1863-5631 ASSOCIATION CANADIENNE DES CARROSSIERS INC.	GROUPEMENT DES CARROSSIERS DU QUÉBEC G.C.Q. INC.	1982 11 23
1257-9199 L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE L'ÉTAT-MAJOR DU SERVICE DE LA POLICE DE LAVAL INC.	ASSOCIATION PROFESSIONNELLE OFFICIERS DE DIRECTION POLICE DE LAVAL INC.	1968 02 23
1640-9187 AUBERGE DU ROY DE DESCHAMBAULT INC.	PLACEMENTS DOUBLE-Y INC.	1981 01 16
1115-8508 CAPITOL LEATHER GOODS INCORPORATED	CALEGO INC.	1931 12 21
2313-4307 LE CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL DE REPENTIGNY	LE CENTRE DE SERVICES COMMUNAUTAIRES ET CULTURELS DE REPENTIGNY	1985 01 23
2151-1043 LES CÉRAMISTES DU COEUR DU QUÉBEC INC.	LA BIENNALE NATIONALE DE CÉRAMIQUE DE TROIS-RIVIÈRES	1983 02 07
1246-1406 CHALET D'ENFANTS SUR LA MONTAGNE <i>THE CHILDREN'S MOUNTAIN COTTAGE</i>	LA CORPORATION DU CHALET D'ENFANTS PRIMAVESI <i>THE PRIMAVESI CHILDREN'S COTTAGE CORPORATION</i>	1961 01 31
2155-5727 CLUB DE BALLON SUR GLACE ST-RAPHAËL LTÉE	CLUB DE HOCKEY-BOTTINES DE ST-RAPHAËL LTÉE	1983 05 17
1315-7169 CORPORATION PATRONALE DES COIFFEURS POUR HOMMES. RÉGION DE MONTRÉAL INC. <i>CORPORATION OF EMPLOYERS OF MEN'S HAIRDRESSERS, MONTRÉAL REGION INC.</i>	CORPORATION PATRONALE DE LA COIFFURE, RÉGION DE MONTRÉAL INC. <i>CORPORATION OF EMPLOYER'S HAIRDRESSERS, MONTRÉAL REGION INC.</i>	1969 06 04
2154-7591 LE GROUPE ACTION-BLAINVILLE INC.	LE GROUPE ACTION-GROULX	1983 05 04
1154-7148 L.P. BEAULIEU AUTO INC.	AUTOMOBILES PIERRE VIEL INC.	1953 09 02
1319-6274 MONTRÉAL DOG OBEDIENCE TRAINING CLUB INC.	CLUB DE DRESSAGE CANIN DE MONTRÉAL INC.	1959 02 12

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
2172-4976 PARENTS UNIQUES-LASALLE	AMITIÉS NOUVELLES (LASALLE)	1984 10 05
1260-0250 AU POT DE FLEURS LTÉE <i>THE FLOWER POT LTD.</i>	LE POT DE FLEURS LTÉE <i>THE FLOWER POT LTD.</i>	1966 08 01
1198-6486 R. FORTÉ PONTIAC BUICK INC.	GAUTHIER PONTIAC BUICK GMC INC.	1970 04 02
1641-1613 SALON DE BEAUTÉ LAVOIE INC.	NAVARO DE COIFFURE INC.	1980 01 28
1287-9094 LA SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS WISE LTÉE <i>WISE INVESTMENTS LTD.</i>	LE GROUPE MAGASIN WISE INC. <i>THE WISE STORES GROUP INC.</i>	1960 01 15
1306-8481 SOTEC INC.	TECSO INC.	1969 07 03
1125-6419 VIKING FOOD PRODUCTS LTD.	ALIMENTATION VIKING LTÉE <i>VIKING FOOD PRODUCTS LTD.</i>	1941 03 11
1244-2729 VILLAGE D'ENFANTS DES FÊTES DU CENTE- NAIRE <i>CENTENNIAL CELEBRATION CHILDREN'S VIL- LAGE</i>	LA CORPORATION DU VILLAGE D'ENFANTS PRIMAVESI <i>THE PRIMAVESI CHILDREN'S VILLAGE CORPO- RATION</i>	1965 08 24

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

91

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1257-8258 ASSOCIATION CHAÎNE HÔTELIÈRE DU QUÉBEC INC.	1967 03 01	5, Place Ville Marie, bureau 1445, Montréal
1850-4100 ASSOCIATION CULTURELLE ET TOURISTIQUE DES CANTONS	1981 09 16	1233, rue Principale ouest, Magog

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1337-5902 CLINIQUE MÉDICALE ET DENTAIRE DE LA GRANDE CÔTE INC.	1973 06 22	212, Grande-Côte, Boisbriand
2162-3327 CLUB DE SCRABBLE LETTRES FOLLES DU 350E INC.	1983 11 16	480A, rue Ste-Angèle, Trois-Rivières
1206-7450 CONFECTION FLEURY INC.	1971 01 25	1700, rue Legendre, Montréal
2171-8127 CONFRÉRIE DES VIGNERONS DE ST-VINCENT INC.	1984 08 02	7695, rue Montbrun, Saint-Léonard
1369-1118 CONSTRUCTION MARCON INC.	1974 07 25	5473, rue Royalmount, bureau 21, Mont-Royal
1857-1331 CORPORATION DU VIEUX MOULIN D'ULVERTON INC.	1982 05 05	Chemin Porter, Ulverton
1358-8827 LA FÉDÉRATION DES FAMILLES D'ACCUEIL DU QUÉBEC	1974 11 29	97, Notre-Dame sud, bureau 103, Thetford Mines
1104-6828 F. COURTEMANCHE LTÉE	1954 01 26	6955, rue Jean-Talon est, Saint-Léonard
1370-0851 GILLES DUHAMEL INCORPORÉE	1974 10 18	42, avenue Belmont, Pointe-Claire
1842-0885 HABITATIONS RAYNI INC.	1980 12 31	153, rue des Moulanges, Saint-Apollinaire
1105-1802 J. E. AUDET INC.	1948 12 10	6955, rue Jean-Talon est, Saint-Léonard
1114-0696 LORENZO ROCHEFORT INC.	1964 12 14	250, rue St-Charles, Greenfield Park
1503-9779 MICHEL DESJARDINS LTÉE	1976 06 22	700, rue du Marché Central, Montréal
1480-9446 ORGANISATION DE LA JEUNESSE ISMAÏLIENNE	1975 11 18	2405, chemin Duncan, Mont-Royal

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1283-0063 LES PLACEMENTS ROULEAU INC.	1965 10 01	7410, rue Verchères, Charlesbourg
1281-6534 RAWMATEX LIMITED	1951 01 17	21, avenue des Lilas, Dorval
1219-8578 REST-O INC.	1963 05 30	3560, rue des Compagnons, bureau 6, Sainte-Foy
1277-5409 SOCIÉTÉ NEUBOURG INC.	1964 04 13	2, Place Québec, bureau 736, Québec
1473-1533 SOJECA INC.	1977 01 14	7, boulevard St-Joseph, Saint-Jean-sur-Richelieu

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

91

Changement du domicile légal – Établissement ou (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
2159-1466 À L'ORÉE DE CHEZ-MOI	1983 10 12	1450, rue Pie X, bureau 29, Laval
1257-5502 AGENCE D'ASSURANCES ERVIN KALLOS INC.	1972 02 22	5205, rue Bourret, Montréal
1474-1771 LES AMIS DU SKI DE FOND DE ST-ÉDOUARD DE FABREVILLE	1977 02 11	975, 21 ^e Avenue, Laval
1640-8726 ASSOCIATION DES ÉDITEURS DE PÉRIODIQUES CULTURELS QUÉBÉCOIS (A.E.P.C.Q.)	1980 01 15	815, rue Ontario est, bureau 202, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1643-2080 ASSOCIATION DES HANDICAPÉS VAL-ROSIERS	1980 03 31	41, rue du Banc, Rivière-au-Renard
1842-8276 ATELIER DE CÉRAMIQUE SAINT-ELME	1981 02 10	71, rue Marcoux, Beauport
1218-5765 BÉCANCOUR EXPRESS TRANSPORT INC.	1972 02 10	7575, rue des Ormeaux, Bécancour
2170-7823 CAMEC	1984 06 28	6055, Darlington, Montréal
2169-6760 CENTRE D'ÉDUCATION BUDGÉTAIRE DE MONTREAL INC.	1984 06 21	500, Mont-Royal est, Montréal
1505-2285 CENTRE H.E.T. INC.	1976 10 05	8860, boulevard St-Michel, Montréal
1104-4179 CHAUSSURES PROM (CÔTE DES NEIGES) LTÉE	1968 03 18	5768, avenue Royalmount, Mont-Royal
1852-6798 CLUB DE MOTOS LES TAUREAUX INC.	1981 12 02	1007, 8 ^e Rue, Saint-Prospér
1260-0532 CLUB DE RAQUETTEURS LE FLEUR DE LYS	1969 03 04	82½, rue Rouville, Hull
2153-7568 CLUB OPTIMISTE NEW-GLASGOW INC.	1983 08 30	784, l'Achigan sud, New Glasgow
1860-3811 COMPTOIR DES FOURRURES CÔTE NORD INC.	1982 09 20	323, rue de la Rivière, Grandes-Bergeronnes
1258-7515 CONSEIL DE LA FAMILLE RICHELIEU- YAMASKA	1971 01 04	16675, rue Desrochers, Saint-Hyacinthe
1301-6761 CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT SAGUENAY-LAC-ST-JEAN-CHIBOUGAMAU INC.	1970 08 13	2155, de la Peltrie, Jonquière
1150-0667 CONSTRUCTION DESNOYERS LTÉE	1959 11 12	472, rue Graveline, Gatineau
1631-7851 DACTYLOGRAPHE V.R. INC.	1978 11 27	5121, rue Jean-Talon est, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1236-8106 D. & G. B. INC.	1964 08 19	750, boulevard Laurentien, bureau 306, Saint-Laurent
1637-8044 ÉCOSENSE	1979 08 27	5619, Côte St-Antoine, Montréal
1228-4204 ENTREPRISE DE CONSTRUCTION A.C. INC.	1959 11 13	407, rue du Palais, Saint-Jérôme
1332-2441 LES ENTREPRISES A. DE CARUFEL INC.	1972 11 02	2, 73 ^e Avenue, Blainville
1237-5416 LES ENTREPRISES BELACO LTÉE	1960 03 10	2185, rue Pasteur, Jonquière
1320-9515 LES ENTREPRISES R. ST-PIERRE INC.	1972 01 20	100, rue Jean Talon, Saint-Luc
1850-7731 LES FEMMES CHEFS DE FAMILLE DU DIOCÈSE DE JOLIETTE	1981 10 02	54, Place Bourget nord, Joliette
1637-1056 FONDATION HERMAS INC.	1979 06 18	1111, rue Simonds sud, Granby
1506-7630 LES FOURNITURES ÉLECTRIQUES B. & S. INC.	1977 09 06	901, rue Lenoir, Montréal
1219-0716 FRANJEAN INC.	1972 02 07	1130, des Violettes, Sainte-Angèle-de-Laval
1629-4316 GALERIE ST-MICHEL-DES-SAINTS INC.	1978 08 31	110, rue Brossard, Saint-Michel-des-Saints
2153-3559 GENTIL CAMÉLIA	1983 03 28	11501, rue Bellevois, Montréal-Nord
1855-3453 HALTE GARDERIE LES OISEAUX INC.	1982 02 26	101, avenue de la Plage, Saint-Alphonse-de-Rodriguez
1333-6839 IMPORTATION ET EXPORTATION SEVACO LTÉE	1973 03 15	9750, boulevard Maurice Duplessis, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1475-3396 LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ST-ANDRÉ INC.	1977 07 17	88, route 148, Route rurale numéro 2, Lachute
1155-7691 INSTITUT FRANÇOIS DE COURVAL LTÉE	1964 08 19	75, Grande Allée, Québec
1238-8484 LE JARDIN D'ENFANTS BILINGUE DE LORRAINE	1971 01 22	10, Place Dabo, Lorraine
1509-5060 LIGUE DE HOCKEY JUNIOR SAGUENAY-LAC-ST-JEAN	1977 12 13	2468, rue de la Bourgogne, Jonquière
1269-0962 LOISIRS STE-ROSALIE INC.	1966 03 04	1, rue Gérard Côté, Sainte-Rosalie
2155-1635 MAISONS «VERS L'AVENIR»	1983 07 12	1965, rue Morison, Saint-Hyacinthe
1841-4169 MANOIR LE REGAIN	1980 12 10	9115, rue Bellerive, Montréal
1328-5432 NOTRE-DAME HOLDING CORP.	1972 02 14	1080, Côte Beaver Hall, bureau 713, Montréal
1467-9526 L'ORDRE LOYAL DES MOOSES (LOGE 1730) INC.	1976 06 23	295, 2 ^e Rue, Québec
1853-0618 AU PAYS ENCHANTÉ INC.	1981 12 10	2267, chemin Ste-Catherine, Saint-Polycarpe
1264-7970 PLACEMENTS HADFIELD INC.	1959 03 02	210, avenue Claude, Dorval
1237-5960 PLACEMENTS PIERRE BÉLANGER, LTÉE	1967 12 06	2165, rue de l'Église, Saint-Laurent
1505-1121 PROPOBEC INC.	1976 09 30	445, rue Yvon Berger, Laval
1511-0356 LES PROPRIÉTÉS NICKARY INC.	1978 02 13	5222, rue Sherbrooke est, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1120-3551 RESTAURANT LE NAUTIQUE INC.	1968 04 24	6000, chemin Deacon, Penthouse E, Montréal
1120-6596 RESTAURANT PAUL INC.	1966 09 20	4169, rue St-Denis, Montréal
1160-7520 SIMMONDS EQUIPMENT LTD.	1965 08 05	1931, rue Galt est, Montréal
1199-2237 LA SOCIÉTÉ ACADIENNE DE RECHERCHES PÉTROLIÈRES LTÉE	1967 03 30	1, Place Ville Marie, bureau 3900, Montréal
1353-2205 SOCIÉTÉ DE GESTION CRESTWOOD INC.	1961 09 27	Place du Canada, bureau 1155, Montréal
2166-7167 SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE LA VILLE D'ANJOU (S.H.E.V.A.)	1984 03 28	7500, avenue Goncourt, Anjou
1235-3538 SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS AVÉGA INC.	1959 03 13	4999, rue Ste-Catherine ouest, bureau 405, Montréal
1286-5358 TRANSFER DEVELOPMENT CORPORATION	1959 04 07	4999, rue Ste-Catherine ouest, bureau 405, Montréal
1490-4783 LES VIKINGS DE MATANE, INC.	1975 08 21	1650, rang du Bouffard, Petite-Matane

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
2159-1466 À L'ORÉE DE CHEZ-MOI	1983 10 12	7
1317-4339 PRATTE-MORRISSETTE INC.	1962 02 23	8
2172-7912 REGROUPEMENT DES PROFESSIONNELS DE LA DANSE DU QUÉBEC	1984 10 04	11

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

91

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1230-2287 AHEARN & PALMER INC.	1966 04 29	1985 04 20
1477-7379 ALAIN HÉBERT INC.	1977 05 17	1985 04 20
1325-3638 ASSOCIATED BRICK MANUFACTURERS, LIMITED	1955 03 14	1985 04 20
1357-3787 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE PONEYS DE LA RÉGION DE L'AMIANTE	1974 06 25	1985 04 13
1467-5342 ATELIERS DE SOUDURE ACTON INC.	1976 05 31	1985 04 20
1861-5120 BALLONS EN FÊTE INC.	1982 10 12	1985 04 06
2150-1218 LA BOUFFE DES COURTISANS INC.	1983 01 20	1985 04 13
1844-4513 BOUTIQUE AMARANTE (1981) INC.	1981 03 19	1985 04 20

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1844-6112 LA BOUTIQUE L'INSPIRATION INC.	1981 03 25	1985 04 20
1117-1741 CASÉINERIE DE MONTRÉAL LTÉE	1941 09 29	1985 04 20
1269-9286 CENTRE COMMERCIAL DE LA RUE KING LTÉE	1959 11 12	1985 04 20
1858-1199 CENTRE DE PSYCHOLOGIE COGNITIVE ET DÉVELOPPEMENTALE (QUÉBEC) INC.	1982 05 31	1985 04 13
1861-7720 CENTRE D'ACTIVITÉ FAMILIALE PETITE BOURGOGNE INC.	1982 10 05	1985 04 20
1840-4202 CENTRE D'ORGUES ÉMINENT RIVE SUD INC.	1980 11 04	1985 04 06
1842-1156 COMITÉ POUR LA SAUVEGARDE DU MAGASIN J.A. GENDRON INC.	1981 01 12	1985 04 13
1855-7413 COMPAGNIE LABO-POISSONS CLP LTÉE	1982 03 09	1985 04 20
1250-6747 LE COMPTOIR MODERNE LTÉE	1954 09 20	1985 04 20
1505-4810 CONSTRUCTION ANDRÉ ET VERNIER INC.	1976 10 29	1985 04 06
1337-5852 CONSTRUCTION DOBECO LTÉE	1973 05 31	1985 04 20
1506-7291 LES CONSTRUCTIONS DU SOMMET DE LA COLLINE INC.	1977 09 06	1985 04 20
2156-4877 LES CONSTRUCTIONS RÉ-GAL INC.	1983 06 08	1985 04 20
1260-5796 CORPORATION D'ÉLECTRICITÉ DE REED	1969 07 24	1985 04 20
1628-7229 CRÉATION MARCEL INC.	1978 08 01	1985 04 20
2162-9381 DÉLI-MATELOT INC.	1983 11 28	1985 04 13
2151-6448 LES DISTRIBUTIONS VELCO INC.	1983 02 17	1985 04 13
1163-3088 EDDY LAVOIE LTÉE	1957 03 18	1985 04 20

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1648-3240 LES ÉDITIONS GAILLARD INC.	1980 10 14	1985 04 06
1628-3798 LES ENTREPRISES 4B INC.	1978 07 18	1985 04 06
1638-0115 LES ENTREPRISES ANTONINO CAMMALLERI INC.	1979 08 03	1985 04 06
2153-3476 LES ENTREPRISES J.G. TARTE INC.	1983 04 15	1985 04 13
2172-8019 LES ENTREPRISES LANGFORD ET FILS INC.	1984 07 17	1985 04 13
1643-5273 LES EXCURSIONS PÉDAGOGIQUES DU QUÉBEC MÉTROPOLITAIN INC.	1980 04 10	1985 04 20
1504-7913 GESTION IMMOBILIÈRE ROBERT VALADE INC.	1976 08 30	1985 04 06
1848-2653 GESTION PAUL-ÉMILE LAPOINTE INC.	1981 07 08	1985 04 13
1844-1725 GESTION RE-VIN INC.	1981 03 12	1985 04 20
1643-8918 GESTION SER-BEL INC.	1980 04 21	1985 04 13
1264-1510 GRATIEN VEILLEUX LIMITÉE	1961 04 12	1985 04 20
2164-9421 GREC PANORTHODOXE ARCHIDIOCÈSE (CANADA ET ÉTATS-UNIS)	1984 04 03	1985 04 06
1464-6467 LES HUILES ALPHONSE PAQUET INC.	1976 02 06	1985 04 20
1628-6403 LES IMMEUBLES CHREGAR INC.	1978 07 28	1985 04 20
1636-5231 LES IMMEUBLES STRASBOURG INC.	1979 05 28	1985 04 13
1848-1499 JULIEN DUBÉ INC.	1981 07 02	1985 04 20
2151-9020 LOGIS MODIQUES 2 G L INC.	1983 02 28	1985 04 06
1638-0859 MONSIEUR RÉFRIGÉRATION INC.	1979 08 07	1985 04 20
1360-1711 NORIMMOBILE LTÉE	1974 11 08	1985 04 20

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1250-9733 PLACEMENTS DANALAN LTÉE	1958 12 17	1985 04 20
1367-5020 LES PLACEMENTS DU-BO INC.	1974 01 22	1985 04 20
1286-8139 PLACEMENTS TURNER LTÉE	1965 10 08	1985 04 20
1272-8283 PLACEMENTS T.L.P. LTÉE	1966 01 26	1985 04 13
1319-3198 POWER REALTY & INVESTMENT CORPN.	1955 02 24	1985 04 20
1632-7165 PROJET TOTAL RICHELIEU INC.	1979 01 08	1985 04 06
1628-6601 RESTAURANT DE LA PETOCHE INC.	1978 07 28	1985 04 06
1283-0428 ROUYN HOLDINGS LTD.	1959 04 02	1985 04 20
2154-7963 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE REVUES SCIENTIFIQUES INTERNATIONALES DE LANGUE FRANÇAISE	1983 05 05	1985 04 20
1505-8332 SOCIÉTÉ DE GESTION GISCAR INC.	1976 12 01	1985 04 06
1253-6611 LA SOCIÉTÉ DE GESTION IMMOBILIÈRE DIXVILLE LTÉE	1961 10 12	1985 04 20
1643-7188 SOCIÉTÉ D'ERGOTHÉRAPIE DE MONTRÉAL	1980 04 16	1985 04 06
1242-3141 STATIONNEMENT CAMÉO INC.	1969 08 01	1985 04 20
2152-1141 LES SYSTÈMES INFORMATIQUES PHACO INC.	1983 03 04	1985 04 20
1841-7543 VÊTEMENTS DE SPORT M.R.T. INC.	1980 12 16	1985 04 06

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les**Amendement**

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été amendées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date d'amendement	Lieu du principal établissement
JEAN-CLAUDE CARON SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ENR.	79-06-19	85-03-21	1010, Sherbrooke ouest, local 2109, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HÔTEL DORCHESTER ENR.	84-08-09	85-03-20	250A, Saint-Paul est, local 302, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HÔTEL DORCHESTER NO 2 ENR.	84-12-21	85-03-20	250A, Saint-Paul est, local 302, Montréal,

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

92

Dissolution

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont dissoutes à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date de dissolution	Lieu du principal établissement
PHARMACIE JEAN COUTU (F. TRAVERSY) ENRG	1977 06 29	1985 03 22	3444, Ontario est, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PHARMACIE JEAN COUTU (P. ST-ONGE) ENR.	1977 07 20	1985 03 22	2904, ch. Chambly, Longueuil

*Le protonotaire adjoint,
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

92

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CONCORDE	1985 03 25	220, boulevard Rosemère, Rosemère
LE NORBERT, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 03 18	2206, Dorchester ouest, Montréal
MIL-DE GROOT OFFSHORE, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE <i>MIL-DE GROOT OFFSHORE AND COMPANY, LIMITED</i>	1985 03 26	1010, Sherbrooke ouest, local 910, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE DUROCHER	1985 03 20	5, place Ville-Marie, local 1203, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE MILTON	1985 03 20	5, place Ville-Marie, local 1203, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE SUSSEX	1985 03 20	5, place Ville-Marie, local 1203, Montréal

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

92

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACEMENTS DE L'ÎLE ST-JEAN	1985 02 15	1258, Curé-Gervais Terrebonne, QC J6W 2M7

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Terrebonne,
MICHEL ROULEAU, tech. en droit*

92

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Avis de reprise d'existence

L'inspecteur général des institutions financières, en vertu des pouvoirs délégués par le ministre des Finances, donne avis qu'il a délivré un certificat de reprise d'existence à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1475-4642 L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC BRÛLÉ DE CHERTSEY INC.	1985 03 19	Aucune

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

Centre hospitalier d'Asbestos

Je, Gérard Lafrance, président du conseil d'administration, étant la plus haute autorité au sein du Centre hospitalier d'Asbestos, dont l'adresse est 475, 3^e Avenue, Asbestos, QC, J1T 1X6, désigne, par la présente, la personne ci-après identifiée, responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels: monsieur Paul-Aimé Jacques, directeur général, Centre hospitalier d'Asbestos, 475, 3^e Avenue, Asbestos, QC, J1T 1X6, tél. 819 879-7151, responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels.

Asbestos, le 12 mars 1985

Le président du conseil d'administration,
40600 GÉRARD LAFRANCE

Foyer de Rimouski Inc.

Je, Marcel Jacob, président du Conseil d'administration, étant la plus haute autorité au sein du Foyer de Rimouski Inc., dont l'adresse est 645, boulevard Saint-Germain ouest, Rimouski, G5L 3S2, désigne, par la présente, les personnes ci-après identifiées, responsables au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels: madame Claire Bolduc, directrice des soins de santé et d'assistance, tél. 724-4111, local 32, et monsieur Benoît Belzile, directeur des ressources humaines, Foyer de Rimouski Inc., 645, boulevard Saint-Germain ouest, Rimouski, G5L 3S2, tél. 724-4111, local 43, responsables de la protection des renseignements personnels uniquement.

Rimouski, le 11 mars 1985

Le président,
40566 MARCEL JACOB

Ville de Longueuil

Je, soussigné, Jacques Finet, maire et président du Comité exécutif de la ville de Longueuil, étant la plus haute autorité au sein de cet organisme dont l'adresse est 300, rue Saint-Charles ouest, Longueuil, QC, J4H

1E6, donne avis que j'ai désigné, en date du 22 mars 1985, le greffier de la ville, monsieur Claude Gauthier, responsable de l'accès aux documents, et le directeur du personnel, monsieur Raymond Patry, responsable de la protection des renseignements personnels, conformément à l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

L'adresse du bureau du greffier est la même que celle précitée et son numéro de téléphone est (514) 651-4100 (646-8218 à compter du 4 mai 1985) et l'adresse du bureau du directeur du personnel est 350, boulevard Curé-Poirier ouest, Longueuil, QC, J4J 2G7, et son numéro de téléphone est (514) 670-2220 (646-8790 à compter du 4 mai 1985).

Longueuil, le 27 mars 1985

Le maire et président du Comité exécutif,
40629 JACQUES FINET

Avis divers

Assemblée Chrétienne de Cookshire

Avis public est, par les présentes, donné que l'Assemblée Chrétienne de Cookshire, Cookshire, QC, une église protestante particulière selon la Loi sur la constitution de certaines églises (L.R.Q., chap. C-63), s'adressera au Gouvernement pour l'acquisition des pouvoirs d'un corps constitué en corporation, le tout suivant ladite Loi sur la constitution de certaines églises.

Cookshire, le 16 février 1985

Le secrétaire,
40235-12-4 RICHARD E. STROUT

Les Aristos de Plessisville Inc.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38), partie III, il a accordé des lettres patentes en date du 1985 03 22 constituant en corporation, sans capital-actions, les membres actuels de « Les Majoirettes des Bois-Francis », déjà constituée en corporation, le 1980 11 19, en vertu de la Loi sur les clubs de récréation, sous la dénomination sociale de « Les Aristos de Plessisville Inc. ».

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 50 000,00 \$.

Le siège social de la corporation est à Plessisville dans le district judiciaire d'Arthabaska.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2311-9399

91

Succession Denis Béchard

Avis est, par les présentes, donné que Denise Lamoureux, demeurant au 413A, terrasse Robert, Saint-Mathias, QC, JOM 2G0, agissant comme tutrice à Ghyslain Béchard aux termes d'un acte de tutelle enregistré à Sherbrooke sous le numéro 315991, a accepté au nom dudit mineur Ghyslain Béchard la succession de Denis Béchard, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Robert Downey, notaire au 85, rue Queen, Lennoxville, daté le 28 mars 1984 et enregistré à Sherbrooke le 28 mars 1985 sous le numéro 315992.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire Robert Downey, 85, rue Queen, Lennoxville et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, le bénéficiaire paiera les créanciers à même qu'ils se présenteront, selon la loi.

Lennoxville, le 1^{er} avril 1985

40618

Le procureur,
ROBERT DOWNEY, notaire

Succession Jean-Claude Lussier

Avis est, par les présentes, donné que Ginette Bean, domiciliée à La Prairie (Québec), 635, boulevard Sainte-Elisabeth, no 635, en sa qualité de tutrice à Danny Lussier, seul et unique héritier de son père, feu Jean-Claude Lussier, en son vivant machiniste, domicilié à La Prairie (Québec), 380, rue Conrad-Pelletier, appartement 5, décédé à Greenfield-Park (Québec), le 21 juin 1984, sans laisser de testament, a accepté la succession dudit Jean-Claude Lussier, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte reçu devant Pierre Péladeau, notaire à La Prairie (Québec), 210, rue St-Jacques, en date du 12 décembre 1984, dont copie fut enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Laprairie, le 28 janvier 1985, sous le numéro 221581.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant ledit Pierre Péladeau, notaire, en date du 12 décembre 1984, et peut être consulté à son étude, à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, Ginette Bean, en sa qualité susdite, paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

La Prairie, le 13 mars 1985

40601

Le notaire,
PIERRE PÉLADEAU

Ville de Saint-Laurent

Rachat d'obligations

Avis vous est, par les présentes, donné par la soussignée, greffier de la ville de Saint-Laurent, district de Montréal, qu'il a été procédé au tirage au sort de deux cent quatre-vingt-dix-neuf (299) numéros d'obligations, émission du 1^{er} juin 1968, échéant le 1^{er} juin 1988 et portant intérêt au taux de 7,50 % l'an, en vue de leur rachat.

Les numéros d'obligations ainsi rachetées par voie de tirage au sort sont les suivants:

— Coupures de 5 000 \$ dont le numéro commence par la lettre V: 019 et 021.

— Coupures de 1 000 \$ dont le numéro commence par la lettre M:

1302, 1304, 1305, 1306, 1307, 1308, 1316, 1319,
1321, 1325, 1326, 1327, 1328, 1329, 1330, 1332,
1338, 1340, 1343, 1344, 1345, 1346, 1347, 1350,
1351, 1353, 1354, 1358, 1359, 1361, 1367, 1372,
1374, 1377, 1379, 1382, 1383, 1384, 1385, 1386,
1387, 1390, 1392, 1396, 1397, 1400, 1404, 1407,
1410, 1411, 1412, 1418, 1425, 1426, 1427, 1449,
1452, 1455, 1456, 1459, 1469, 1470, 1471, 1476,
1477, 1478, 1479, 1480, 1482, 1484, 1489, 1490,
1491, 1492, 1493, 1494, 1497, 1498, 1507, 1511,
1513, 1514, 1515, 1516, 1517, 1518, 1531, 1532,
1540, 1541, 1542, 1551, 1553, 1559, 1562, 1563,
1564, 1571, 1573, 1578, 1580, 1581, 1582, 1583,
1586, 1589, 1590, 1594, 1596, 1597, 1605, 1606,
1607, 1608, 1616, 1617, 1621, 1622, 1623, 1640,
1642, 1643, 1644, 1650, 1652, 1653, 1654, 1655,
1656, 1657, 1658, 1661, 1663, 1665, 1671, 1675,
1677, 1678, 1679, 1681, 1682, 1691, 1693, 1694,
1695, 1696, 1701, 1703, 1704, 1705, 1706, 1707,
1708, 1709, 1710, 1711, 1712, 1713, 1719, 1721,
1723, 1724, 1725, 1726, 1727, 1730, 1731, 1733,
1736, 1740, 1741, 1744, 1746, 1747, 1748, 1750,
1758, 1759, 1760, 1761, 1772, 1773, 1774, 1778,
1779, 1793, 1794, 1795, 1799, 1801, 1803, 1805,
1806, 1810, 1812, 1814, 1816, 1818, 1819, 1823,
1824, 1827, 1828, 1834, 1835, 1836, 1837, 1838,
1839, 1840, 1843, 1850, 1853, 1861, 1864, 1871,
1872, 1873, 1874, 1875, 1880, 1882, 1883, 1884,

1885, 1892, 1893, 1894, 1899, 1900, 1901, 1902, 1904, 1905, 1906, 1907, 1908, 1910, 1911, 1912, 1913, 1914, 1916, 1924, 1937, 1941, 1942, 1947, 1948, 1958, 1965, 1967, 1968, 1975, 1977, 1978, 1979, 1981, 1982, 1989, 1990, 1991, 1996, 1999, 2000, 2005, 2012, 2020, 2026, 2027, 2029, 2036, 2039, 2041, 2043, 2050, 2061, 2070, 2076, 2079, 2080, 2081, 2091, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2106, 2107, 2110, 2111, 2112, 2113.

Veillez prendre avis que les obligations portant les numéros ci-haut mentionnés cesseront de porter intérêt le 1^{er} juin 1985, et que la valeur en capital de ces obligations sera versée aux détenteurs de ces obligations par toute succursale de la Banque Nationale du Canada dans la province de Québec ou au bureau principal de ladite banque à Toronto, Ontario, sur remise desdites obligations, avec tous les coupons d'intérêts échéant après le 1^{er} juin 1985 y attachés.

Ville de Saint-Laurent, le 13 avril 1985

Le greffier,

40567

JACQUELINE LEDUC, *avocate*

Ville de Lac-Sergent

Prenez avis que le Conseil municipal de la ville de Lac-Sergent a adopté, lors de sa réunion régulière du 17 février 1985, à laquelle il y avait quorum, une résolution afin d'approuver une description des rues, telles que ci-après indiquées, pour lesquelles la municipalité désire se prévaloir de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19) pour qu'elles deviennent propriété de la municipalité, parce qu'ouvertes au public depuis plus de dix ans et pour lesquelles la municipalité n'a pas prélevé de taxes au cours des dix années précédentes.

Cette description est faite d'après un plan de cadastre et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre au Service du cadastre et au bureau de la division d'enregistrement de Portneuf.

Je, soussigné, sur mon serment d'office, déclare que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 de l'article 422 de la Loi, ont été accomplies.

Description

« La subdivision onze du lot originaire cinq cent quarante (540-11) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Catherine, division d'enregistrement de Portneuf.

La subdivision vingt du lot originaire cinq cent quarante et un (541-20) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Catherine, division d'enregistrement de Portneuf. »

Article 422, Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19)

Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Le Conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toutes parties de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1);

3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4. Le greffier de la municipalité fait publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues et ruelles concernées;

c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds des dites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard de rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes.

Lac-Sergent, le 22 mars 1985

40619-15-2

Le greffier,
DENISE C. OUELLET

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Benoit Simard

Prenez avis que Benoit Simard, domicilié au 883, Wilfrid-Laurier, Chomedey, ville de Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Benoit David.

Laval, le 7 février 1985

40487-14-2 *Les procureurs du requérant,*
FORGUES, BELISLE & LACOMBE

Carmelle Dussault Arpin

Prenez avis que Carmelle Dussault Arpin, domiciliée au c.p. 87, rue Principale, Angliers, comté Témiscamingue, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Carmelle Du Sault-Arpin.

Angliers, le 25 mars 1985

40533-14-2 *La requérante,*
CARMELLE DUSSAULT ARPIN

Dolorès L'Heureux

Prenez avis que Dolorès L'Heureux, domiciliée au 1231, rue Blanchet, Longueuil, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Doris L'Heureux.

Longueuil, le 11 mars 1985

40497-14-2 *Les procureurs de la requérante,*
LESTAGE & RHÉAUME

Eudoxie Tremblay

Prenez avis que Eudoxie Tremblay, domiciliée au 141, Delisle, Chicoutimi-Nord, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Dixie Tremblay.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Chicoutimi, le 29 mars 1985

40594-15-2 *Les procureurs de la requérante,*
BRODEUR & MASSON, *avocats*

Eva Dorothea Stroka

Prenez avis que Eva Dorothea Stroka, domiciliée au 1941, Prud'Homme, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Eva Dorothea Maximilian Stroka.

Montréal, le 25 février 1985

40498-14-2 *La requérante,*
EVA DOROTHEA STROKA

Fernando Dubé

Prenez avis que Fernando Dubé, domicilié au 8039, Henri-Julien, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Fernand Dubé.

Montréal, le 15 mars 1985

40469-14-2 *Le requérant,*
FERNANDO DUBÉ

Gérardine Despatis

Prenez avis que Gérardine Despatis, domiciliée au 3688, Dandurand, appartement 1, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michèle Despatis.

Montréal, le 7 mars 1985

40504-14-2 *La requérante,*
GÉRARDINE DESPATIS

Hélène Pappathomas

Prenez avis que Hélène Pappathomas, domiciliée au 4311, rue Rivard, Montréal, s'adressera au ministre de

la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Hélène Thomas.

Montréal, le 20 février 1985

40488-14-2 *Les procureurs de la requérante,*
POIRIER, CARRIÈRE & PINARD

Jacques Hubert Pastuszko

Prenez avis que Jacques Hubert Pastuszko, domicilié au 3985, rue du Havre, Chomedey, ville de Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jack Jacques Hubert Pastuszko.

Montréal, le 26 mars 1985

40595-15-2 *Le procureur du requérant,*
ROBERT BRABANDER, notaire

Jean Gauthier

Prenez avis que Jean Gauthier, domicilié au 8072, de Lorimier, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Yves Lavoie.

Montréal, le 27 février 1985

40470-14-2 *Le procureur du requérant,*
ME GÉRARD SOUMEILLANT

Joseph Émilien Antonio Léger

Prenez avis que Joseph Émilien Antonio Léger, domicilié au 5780, Beauregard, Saint-Hubert, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Émilien Antonio Pierre Léger.

Saint-Hubert, le 27 mars 1985

40596-15-2 *Le requérant,*
ANTONIO LÉGER

Joseph Émilien Guy Ratté

Prenez avis que Joseph Émilien Guy Ratté, domicilié au 4803, Sainte-Marthe, appartement 1, Shawinigan, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un

certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Émilien Guy Nobert.

Shawinigan, le 12 mars 1985

40471-14-2 *Les procureurs du requérant,*
MASSICOTTE, DESSUREAULT, ROY
& PLAMONDON

Joseph Paul

Prenez avis que Joseph Paul, domicilié au 2605, rue Saint-Hubert, appartement 40, Jonquière, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Paul Dufour.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Jonquière, le 8 mars 1985

40597-15-2 *Les procureurs du requérant,*
GAUTHIER, SIMARD, OUELLET, MAZURETTE
& TREMBLAY, avocats

Joseph Paul Hector Robitaille

Prenez avis que Joseph Paul Hector Robitaille, domicilié au 206, rue Falardeau, appartement 2, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Hector Jean-Paul Robitaille.

Québec, le 26 février 1985

40534-14-2 *Les procureurs du requérant,*
CÔTÉ, DEMERS & LAMBERT

Léonore Cossette

Prenez avis que Léonore Cossette, domiciliée au 11020, Audoin, appartement 5, Montréal-Nord, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Laura Cossette.

Montréal-Nord, le 7 mars 1985

40521-14-2 *La requérante,*
LÉONORE COSSETTE

Lionel Rush Jackson Marks

Prenez avis que Lionel Rush Jackson Marks, domicilié au 1831, Lincoln, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lionel Rush Jackson Marks de Chabris

Montréal, le 21 mars 1985

40499-14-2

Les procureurs du requérant,
KIRSHENBLATT & CRESTOHL

Madeleine Sylvain

Prenez avis que Madeleine Sylvain, domiciliée au 900, boulevard Lemire ouest, R.R. 4, Drummondville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Madleen Bouchard.

Drummondville, le 20 mars 1985

40472-14-2

Les procureurs de la requérante,
GAGNON, HINSE & ASS.

Marc Richer

Prenez avis que Marc Richer, domicilié au 49, rue Daniel-Johnson, appartement 6, Hull, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marc Ménard.

Hull, le 18 mars 1985

40522-14-2

Le procureur du requérant,
ME DENIS DUFOUR

Marie Bibiane Imelda Soly

Prenez avis que Marie Bibiane Imelda Soly, domiciliée au 114, Grande-Caroline, Saint-Damase, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Bibiane Imelda Nadia Soly.

Saint-Damase, le 27 mars 1985

40598-15-2

La requérante,
IMELDA SOLY

Marie Lucienne Wilda Lacasse Audet

Prenez avis que Marie Lucienne Wilda Lacasse Audet, domiciliée 5193, rue Drolet, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Lucienne Linda Lacasse Audet.

Montréal, le 27 mars 1985

40599-15-2

Les procureurs de la requérante,
BORENSTEIN, DUQUETTE, BROTT
& TSIMBERIS

Marie Osanne Réjeanne Vautier

Prenez avis que Marie Osanne Réjeanne Vautier, domiciliée au 2060, rue Fleury est, appartement 1, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Osanne Réjeanne Léveillé.

Montréal, le 23 janvier 1985

40505-14-2

Les procureurs de la requérante,
BOISCLAIR, KOZINA, DÉSY, SASSEVILLE,
LAFORTUNE, *avocats*

Orvel Seymour Spence

Prenez avis que Orvel Seymour Spence, domicilié au 3675, rue Jeanne-Mance, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de James Johnson.

Montréal, le 14 février 1985

40489-14-2

Les procureurs du requérant,
BORENSTEIN, DUQUETTE, BROTT
& TSIMBERIS

Patrick James Creary

Prenez avis que Patrick James Creary, domicilié au 1411, rue Fort, appartement 1504, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Patrick James.

Montréal, le 19 mars 1985

40473-14-2

Les procureurs du requérant,
LAVIOLETTE & MAYNARD

Paul Simard

Prenez avis que Paul Simard, domicilié au 883, Wilfrid-Laurier, Chomedey, ville de Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Paul David.

Laval, le 7 février 1985

40490-14-2

Les procureurs du requérant,
FORGUES, BELISLE & LACOMBE

William Marcus St-Clair Durant

Prenez avis que William Marcus St-Clair Durant, domicilié au 464, Dollard, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Abdullah Mohammed.

Lachine, le 22 mars 1985

40523-14-2

Le procureur du requérant,
MOE NEUER

Xercès Dieudonné

Prenez avis que Xercès Dieudonné, domicilié au 4397, croissant Impérial, Pierrefonds, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Philippe Dieudonné.

Pierrefonds, le 7 mars 1985

40506-14-2

Le requérant,
XERCÈS DIEUDONNÉ

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-000963-852

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre CAROLINE PERREULT, domiciliée au 1810, rue Erlanger, Québec, QC, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Caroline Perreault, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 20 mars 1985

92

Le greffier adjoint,
YVETTE NAUD BUSSIÈRES

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-000981-854

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre GAÉTAN ROBITAILLE, domicilié au 5063, rue Resther, appartement 16, Montréal, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Gaétan Robitaille, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 20 mars 1985

92

Le greffier adjoint,
YVETTE NAUD BUSSIÈRES

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-001126-855

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre GUYLAINE FOURNIER, domiciliée au 166, rue Sainte-Marie, appartement 4, Rimouski, QC, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Guylaine Fournier, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 20 mars 1985

92

Le greffier adjoint,
YVETTE NAUD BUSSIÈRES

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-000968-851

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MARY CLARA BELVIN, domiciliée à Saint-Augustin, comté Duplessis, QC, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Mary Clara Belvin, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 20 mars 1985

92

Le greffier adjoint,
YVETTE NAUD BUSSIÈRES

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-000962-854

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MICHEL BENOIT, domicilié au 4466, rue Clark, Montréal, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Michel Benoit, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 20 mars 1985

92

Le greffier adjoint,
YVETTE NAUD BUSSIÈRES

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-010282-848

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MICHEL MELANÇON, domicilié au 535, rue Ridge, Shawinigan, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Michel Melançon, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 20 mars 1985

92

Le greffier adjoint,
YVETTE NAUD BUSSIÈRES

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-000946-857

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre PAUL MARINOS, domicilié au 8551, rue Wiseman, Montréal, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Paul Marinos, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 20 mars 1985

92

Le greffier adjoint,
YVETTE NAUD BUSSIÈRES

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-001095-852

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre RÉGIS ROY, domicilié

au 203, rue des Franciscains, appartement 1, Québec, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Régis Roy, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 20 mars 1985

92

Le greffier adjoint,
YVETTE NAUD BUSSIÈRES

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-001098-856

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre RENÉE HOULE, domiciliée au 358, rue Notre-Dame, Nicolet, QC, défenderesse.

Assignment

Ordre est donné à Renée Houle, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 20 mars 1985

92

Le greffier adjoint,
YVETTE NAUD BUSSIÈRES

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-001083-858

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre RICHARD MCMULLEN, domicilié au 267, rue Desjardins, Matane, QC, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Richard McMullen, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 20 mars 1985

92

Le greffier adjoint,
YVETTE NAUD BUSSIÈRES

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Dissolution — Demandes de

ADVERTISING TYPOGRAPHERS LTD. TYPOGRAPHES PUBLICITAIRES LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ADVERTISING TYPOGRAPHERS LTD.—TYPOGRAPHES PUBLICITAIRES LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 13 avril 1985

Les procureurs de la compagnie,
40610 McALLISTER, BLAKELY, TURGEON & HESLER

AGENCE DE VOYAGE I.T.C. LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AGENCE DE VOYAGE I.T.C. LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 mars 1985

40580 *Les procureurs de la compagnie,*
LAFLEUR, BROWN, DE GRANDPRÉ

BOUGIVAL INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BOUGIVAL INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 mars 1985

40581

Le trésorier,
ANDRÉ BÉERENS

Montréal, le 28 mars 1985

40582

Pour la compagnie,
GOUGEON & ASSOCIÉS, C.A.

BOUTIQUE DU ROTIN STE-FOY INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BOUTIQUE DU ROTIN STE-FOY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 26 mars 1985

40556

Le secrétaire,
L. BONNEAU

CENTRE DE DIANÉTIQUE LAVAL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRE DE DIANÉTIQUE LAVAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 15 mars 1985

40583

Pour la compagnie,
GILLES BRABANT

CARROSSERIE D'AUTO ART (1976) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CARROSSERIE D'AUTO ART (1976) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 mars 1985

40557

Le procureur de la compagnie,
PIERRE VENNE, notaire

CENTRE DE GOLF AVANTAGE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRE DE GOLF AVANTAGE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 15 mars 1985

40558

Le procureur de la compagnie,
ME RENÉ BÉDARD

CENTRE DE COUTURE INDUSTRIELLE DE MONTRÉAL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRE DE COUTURE INDUSTRIELLE DE MONTRÉAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

**LES ENTREPRISES CLEMCO LTÉE
CLEMCO ENTERPRISES LTD.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES CLEMCO LTÉE—CLEMCO ENTERPRISES LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 29 mars 1985

40591

Les procureurs de la compagnie,
LAPOINTE, ROSENSTEIN

CONSTRUCTION C. & R. QUÉVILLON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CONSTRUCTION C. & R. QUÉVILLON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Terrebonne, le 27 mars 1985

40584

Le procureur de la compagnie,
MARIE-JOSÉE HOULE, *avocate*

CONSTRUCTIONS G.T. VIAU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CONSTRUCTIONS G.T. VIAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 mars 1985

40585

Le secrétaire,
JACQUES MAILHOT

DÉPANNEUR ANCA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DÉPANNEUR ANCA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 12 mars 1985

40559

Le président,
CONSTANTIN CATANU

**DESSINS D'ÉCLAIRAGE INC.
LIGHTING DESIGNS INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DESSINS D'ÉCLAIRAGE INC.—LIGHTING DESIGNS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 31 mars 1985

40588

Les procureurs de la compagnie,
MENDELSON, ROSENTZVEIG, SHACTER

ÉCLA CLUB LAVALLOIS D'ASTRONOMIE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ÉCLA CLUB LAVALLOIS D'ASTRONOMIE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Duvernay, le 28 mars 1985

40589

Pour la compagnie,
ALAIN CLOUTIER

FRED F. ESLER INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «FRED F. ESLER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 13 avril 1985

40611

Les procureurs de la compagnie,
MCALLISTER, BLAKELY, TURGEON & HESLER

GESTION SYLVAIN MARSOLAIS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION SYLVAIN MARSOLAIS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Joliette, le 26 mars 1985

40560

Le procureur de la compagnie,
JEAN ROBERT LAPORTE, *avocat*

GLAMOUR TOPS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GLAMOUR TOPS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 mars 1985

40561

Les procureurs de la compagnie,
LEBOVICS & CYTRYNBAUM

LES INDUSTRIES TURGEON & FILS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES INDUSTRIES TURGEON & FILS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 mars 1985

40586

Le secrétaire,
JACQUES MAILHOT

LA COMPAGNIE DE GESTION JAMES SMITH INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA COMPAGNIE DE GESTION JAMES SMITH INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 30 mars 1985

40590

Le procureur de la compagnie,
PAUL MARTEL, *avocat*

LES PLACEMENTS GMR LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PLACEMENTS GMR LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 22 mars 1985

40592

Les procureurs de la compagnie,
PHILLIPS & VINEBERG

LA COMPAGNIE HUBERT MOISAN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA COMPAGNIE HUBERT MOISAN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Ancienne-Lorette, le 20 mars 1985

40562

Le procureur de la compagnie,
ANTOINE HAMEL, *notaire*

**QUÉBEC TYPOGRAPHY LTD.
TYPOGRAPHES QUÉBEC LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «QUÉBEC TYPOGRAPHY LTD.—TYPOGRAPHES QUÉBEC LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 13 avril 1985

40612

Les procureurs de la compagnie,
MCALLISTER, BLAKELY, TURGEON & HESLER

LE CHEPTEL DE BERTHIER INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE CHEPTEL DE BERTHIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 mars 1985

40563

La présidente,
ARLETTE STEFANI

SOCRA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCRA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 12 février 1985

40613

Pour la compagnie,
YVON LUNEAU, C.G.A.

THÉÂTRE CREDO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «THÉÂTRE CREDO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rivière-du-Loup, le 15 mars 1985

40564

Le président,
SYLVAIN GAGNÉ

TRIVITEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TRIVITEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 mars 1985

40587

Le secrétaire,
J.P. D'AMOUR

VITRERIE FRANKLIN LIMITÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «VITRERIE FRANKLIN LIMITÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 mars 1985

40565

Les procureurs de la compagnie,
BYERS, CASGRAIN

YVES LAUZON LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «YVES LAUZON LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Mont-Laurier, le 18 mars 1985

40593

Le procureur de la compagnie,
JOANNE GOYETTE, notaire

Compagnies minières — Loi sur les**Avis divers**

MINES LORNA LILY INC.
(libre de responsabilité personnelle) ,
LORNA LILY MINES INC.
(no personal liability)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les compagnies minières (L.R.Q., chap. C-47) et de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chap. C-38) il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 29 mars 1985, à la compagnie MINES LORNA LILY INC. — LORNA LILY MINES INC. changeant sa dénomination sociale en celle de MINES LORNA LILY INC. (libre de responsabilité personnelle) — LORNA LILY MINES INC. (no personal liability).

Modifiant les dispositions

91

L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Curatelle publique — Loi sur la**Succession Albert Dagenais**

Succession de Dagenais, Albert, en son vivant du 125, des Jardins, Sainte-Anne-des-Plaines, QC, décédé le 9 février 1985.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

40607

Succession Armand Rochette

Succession de Rochette, Armand, en son vivant du 3330, avenue Ridgewood, appartement 6, Montréal, QC, décédé le 16 février 1985.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 40608

Succession Jocelyn Desrosiers

Succession de Desrosiers, Jocelyn, en son vivant à Saint-Ulric, comté Matane, QC, décédé le 18 novembre 1982.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6 40609

**Financement des partis politiques —
Loi régissant le**

Le directeur général des élections donne les avis suivants, conformément à la Loi régissant le financement des partis politiques (L.R.Q., chap. F-2)

Allocations aux partis politiques (articles 55 à 61 de la loi)

État sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti libéral du Québec, monsieur Jean-Pierre Roy, pour la période du 1^{er} au 30 avril 1984.

1. Frais d'administration	43 467,56 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	--
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	--
	<hr/>
Total:	<u>43 467,56 \$</u>

Le directeur général des élections du Québec,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

93

État sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti libéral du Québec, monsieur Jean-Pierre Roy, pour le solde de l'allocation à verser pour la période du 1^{er} au 31 mai 1984.

1. Frais d'administration	8 135,91 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	--
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	--
	<hr/>
Total:	<u>8 135,91 \$</u>

Le directeur général des élections du Québec,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

93

État sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti libéral du Québec, monsieur Jean-Pierre Roy, pour la période du 1^{er} juillet au 30 novembre 1984.

1. Frais d'administration	219 255,86 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	--
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	--
	<hr/>
Total:	<u>219 255,86 \$</u>

Le directeur général des élections du Québec,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

93

État sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti libéral du Québec, monsieur Jean-Pierre Roy, pour la période du 1^{er} au 31 décembre 1984.

1. Frais d'administration	45 385,62 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	--
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	--
	<hr/>
Total:	<u>45 385,62 \$</u>

Le directeur général des élections du Québec,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

93

État sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti libéral du Québec, monsieur Jean-Pierre Roy, pour la période du 1^{er} janvier au 28 février 1985.

1. Frais d'administration	90 771,24 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	--
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	--
	<hr/>
Total:	<u>90 771,24 \$</u>

Le directeur général des élections du Québec,
PIERRE-F. CÔTÉ, C.R.

93

Nouvelle autorisation (parti politique) (article 335 de la Loi électorale)

Dénomination du parti	Nom du représentant officiel	Date d'autorisation
Parti humaniste du Québec	Marie-Claire Desroches	1985 02 20

Remplacement des représentants officiels (article 324 de la Loi électorale)

	Nom du représentant officiel précédent	Nom du représentant officiel actuel
Parti progressiste conservateur du Québec	M. Daniel Gauthier	M. Mario Tremblay
Parti libéral du Québec		
Instance du Parti libéral du Québec de la circonscription électorale de:		
Beauce-Nord	Mme Géraldine Giguère	M. André Fortin
L'Assomption	M. Paul Forest	M. Jean-Louis Gagnon
Montmorency	M. Simon Bédard	M. Jean Hains
Orford	M. John Sharpe Jr.	M. Claude Vermette
Saint-Maurice	M. Roland Desaulniers	M. Yves Landry

Parti québécois

Instance du Parti québécois de la circonscription électorale de:

Abitibi-Est	M. Luc Veilleux	M. Claude Trépanier
Beauharnois	Mme Andrée Théoret	M. Yves McSween
Bellechasse	M. Claude Bissonnette	Mme Renée Roy
Bourget	M. Daniel Bourdeau	J. Jean-Pierre Cristel
Champlain	Mme Jacqueline Trépanier	M. Marcel Brassard
Charlesbourg	M. Pierre A. Gagnon	M. Gaston Rhainds
Deux-Montagnes	Mme Madeleine Auger	M. Rolland Marcoux
Fabre	M. Yves Laporte	Mme Elianne Rousseau
Gaspé	Mme Gloria Cayer	M. Réjean Martel

**Instance du Parti québécois
de la circonscription
électorale de:**

Jacques-Cartier
Labelle
L'Assomption
Limoilou
Maisonneuve
Nelligan
Richmond
Rimouski
Rosemont
Saint-François
Saint-Hyacinthe
Saint-Jacques
Sauvé
Shefford
Terrebonne
Vachon
Verchères

**Nom du représentant officiel
précédent**

Mme Diane Cloutier
M. Clarisse Daoust
M. Gilles Gagnon
Mme Francine Côté
Mme Louise Gravel
M. Jacques Foucault
M. Claude Smith
M. Pierre Bouchard
M. Claudy Duvivier
M. Claude Gibeault
M. Michel Bédard
M. Michel Brosseau
Mme Carole Blouin
M. Robert Pépin
M. Paul-Émile Tremblay
M. Claude Hosson
M. Claude Théberge

**Nom du représentant
officiel actuel**

M. François Landry
M. Alain Deslauriers
M. Gill Robert
Mme Martine Lachance
Mme Constance Simard
Mme Denise Cypihot
Mme Huguette Santhanam
M. Robert Libersan
M. Gilles Bonin
M. Rémy Bergeron
M. Pierre Benoit
M. Paul Goyette
M. André Hurteau
Mme Rita Nadeau-Bouffard
M. Serge Noël
Mme Rosette Polgar
M. Camille Leduc

**Instance du Parti québécois
de la région du:**

Saguenay-Lac-Saint-Jean

M. Yvon Lavoie

Mme Carole Lavoie-Tremblay

Unité-Québec**Instance du Parti Unité-Québec
de la circonscription électorale
de:**

Saint-Jacques
Shefford

M. Léandre Guilbault
Mme Line Blais

M. Jacques-E. Tardif
M. Jacques-E. Tardif

Union Nationale**Instance de l'Union Nationale
de la circonscription
électorale de:**

Argenteuil
Drummond
Matane
Trois-Rivières

Mme Georgette Desjardins
Mme Doris Brodeur
Mme Monique Fortin
M. René Turgeon

M. Pierre Fournier
Mme Nicole Bergeron
Mme Micheline Murray
Mme Lise Dupont

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

La compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de St-Joseph-de-Lanoraie

Avis est, par les présentes, donné que La Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de St-Joseph-de-Lanoraie, constituée en vertu de la section VII de la Loi sur les assurances (S.R.Q., 1964, chap. 295) et ayant son siège social à St-Joseph-de-Lanoraie, dans la municipalité du comté de Berthier, a été dissoute le 28 mars 1985 en vertu de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32) et de la Loi sur la liquidation des compagnies (L.R.Q., chap. L-4).

Québec, le 28 mars 1985

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

91

King George sick benefit Association

Avis est, par les présentes, donné que « King George sick benefit Association », formée en corporation le 18 mai 1912, comme société de secours mutuels en vertu de l'arrêté en conseil 548, et ayant son siège social à Montréal, a été dissoute le 27 mars 1985, en vertu de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32) et la Loi sur la liquidation des compagnies (L.R.Q., chap. L-4) suite à la production du rapport du liquidateur.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

91

Les Coopérants, Société mutuelle d'assurance-vie Modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que le permis d'assureur de « Les Coopérants, Société mutuelle d'assurance-vie » est modifié, l'autorisant désormais à pratiquer au Québec, les catégories d'assurances suivantes:

- sur la vie
- contre la maladie ou les accidents

L'adresse de son siège social est 333, Saint-Antoine est, Montréal, QC, H2X 1R9.

Québec, le 26 mars 1985

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

91

Société mutuelle d'assurance contre l'incendie d'Abitibi

et Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de Ferme Neuve

Demande de fusion

Prenez avis que la Société mutuelle d'assurance contre l'incendie d'Abitibi et la Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de Ferme Neuve ont convenu de fusionner aux termes d'une convention intervenue entre elles et approuvée à l'unanimité des voix enregistrées par leurs membres à leurs assemblées générales respectives.

Québec, le 26 février 1985

Les procureurs,
40291-12-4 FLYNN, RIVARD & ASSOCIÉS, *avocats*

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

Ville de Hull

Conformément à l'article 24 du chapitre 88 des lois de 1974, avis est donné de l'adoption, en date du 20 mars 1985, du décret 562-85 concernant l'incorporation au territoire de la ville de Hull de parties du territoire de la ville d'Aylmer décrites à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 18 février 1985. Suivant cet article, l'incorporation a effet à compter de la publication du présent avis.

Le ministre des Affaires municipales,
ALAIN MARCOUX

94

Industrie et du Commerce

Heures d'affaires

Chaussures Candinale V-Vendi 124931 cda Inc.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce donne avis conformément à l'article 5.3 de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., chap. H-2) qu'il autorise les établissements commerciaux suivants:

- Chaussures Candinale
416, Lafleur
LaSalle
- V-Vendi
374, Notre-Dame
Montréal
- 124931 cda Inc.
9, Notre-Dame ouest
Montréal

à exercer leurs activités le dimanche s'ils sont fermés le vendredi à compter du coucher du soleil et le samedi toute la journée et si, à chaque jour d'ouverture, il n'y a jamais plus de trois personnes en même temps pour en assurer le fonctionnement et ce, à compter de la date du présent avis d'autorisation.

Québec, le 26 mars 1985

*Le ministre de l'Industrie
et du Commerce,
RODRIGUE BIRON*

95

Le Salon de la femme des Bois-Francis Enr.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce donne avis, conformément à l'article 5.3 de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., chap. H-2) qu'il autorise les établissements commerciaux présents au Salon de la femme des Bois-francis Enr. à exercer leurs activités à l'extérieur des périodes prévues par la loi. Ce salon aura lieu dans les Halles du nouveau Centre Communautaire d'Arthabaska, du 18 au 21 avril 1985.

Québec, le 27 mars 1985

*Le ministre de l'Industrie
et du Commerce,
RODRIGUE BIRON*

95

Ville de Percé

Le ministre de l'Industrie et du Commerce donne avis, conformément à l'article 5.3 de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., chap. H-2) qu'il autorise les établissements commerciaux de la ville de Percé à exercer leurs activités à l'extérieur des périodes prévues par la loi du 15 juin au 25 septembre 1985 et ce à compter de la date du présent avis d'autorisation.

Québec, le 27 mars 1985

*Le ministre de l'Industrie
et du Commerce,
RODRIGUE BIRON*

95

Mise en marché des produits agricoles — Loi sur la

Oeufs d'incubation Accréditation

Avis est, par les présentes, donné que par sa Décision 4082 rendue le 26 mars 1985, la Régie des marchés agricoles du Québec a rendu l'ordonnance qui suit accréditant l'Association des abattoirs avicoles du Québec Inc. pour les fins du Plan conjoint des producteurs d'oeufs d'incubation du Québec.

*Le secrétaire,
GILLES LE BLANC*

Ordonnance sur l'accréditation de l'Association des abattoirs avicoles du Québec Inc.

1. La Régie des marchés agricoles du Québec accrédite l'Association des abattoirs avicoles du Québec Inc. pour représenter les abattoirs avicoles du Québec aux fins de l'article 58 de la Loi dans le cadre du Plan conjoint des producteurs d'oeufs d'incubation du Québec (R.R.Q., 1981, chap. M-35, r. 88).

2. La présente ordonnance entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

40620

Volailles**Accréditation**

Avis est, par les présentes, donné que par sa Décision 4083 rendue le 26 mars 1985, la Régie des marchés agricoles du Québec a rendu l'ordonnance qui suit accréditant l'Association des abattoirs avicoles du Québec Inc. pour les fins du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec.

Le secrétaire,
GILLES LE BLANC

Ordonnance sur l'accréditation de l'Association des abattoirs avicoles du Québec Inc.

1. La Régie des marchés agricoles du Québec accrédite l'Association des abattoirs avicoles du Québec Inc. à titre de représentante des abattoirs avicoles du Québec aux fins de l'article 58 de la Loi dans le cadre du Plan conjoint des producteurs de volailles du Québec (R.R.Q., 1981, chap. M-35, r. 126, modifié par les Décisions 3697 du 1983 07 06, 115 G.O. 2, p. 3643 et 3924 du 1984 05 29, 116 G.O. 2, p. 2349).

2. La présente ordonnance entre en vigueur à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

40621

Proclamations

[L.S.]
Gouvernement
du Québec

J. GILLES LAMONTAGNE

Proclamation

CONCERNANT l'extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville d'Iberville sur le territoire de la municipalité de la paroisse de Saint-Athanase

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la municipalité de la paroisse de Saint-Athanase sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville d'Iberville, comme si ces deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 20 mars 1985, par le décret du Gouvernement du Québec numéro 559-85.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., chap. C-72), le Conseil municipal de la municipalité de la paroisse de Saint-Athanase a adopté les Règlements numéros 84-57-09 et 84-58-11, à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville d'Iberville.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville d'Iberville, par son Règlement numéro 345-001 modifié par la Résolution numéro 85-01-015, a concouru dans la teneur des règlements adoptés par le Conseil municipal de la municipalité de la paroisse de Saint-Athanase.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 20 mars 1985

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 507
Folio: 179

92

[L.S.]

J. GILLES LAMONTAGNE

Gouvernement
du Québec

Proclamation

CONCERNANT l'extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de Chambly sur le territoire de la ville de Carignan

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la ville de Carignan sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Chambly, comme si ces deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre des Affaires municipales adoptée le 13 mars 1985, par le décret du Gouvernement du Québec numéro 447-85.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les cours municipales (L.R.Q., chap. C-72), le Conseil municipal de la ville de Carignan a adopté le Règlement numéro 136 à l'effet de soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Chambly.

Conformément à l'article 4 de cette loi, le Conseil municipal de la ville de Chambly, par son Règlement numéro 84-372, a concouru dans la teneur du règlement adopté par le Conseil municipal de la ville de Carignan.

Conformément à l'article 7 de cette même loi, le gouvernement a approuvé ces règlements et émet la présente proclamation.

Québec, le 13 mars 1985

Le sous-procureur général,
DANIEL JACOBY

Libro: 507
Folio: 176

92

Régie de l'assurance-maladie du Québec

Médicaments dont le coût est assumé par la Régie de l'assurance-maladie du Québec

Avis de mise à jour et de publication

Le ministre des Affaires sociales donne avis, par les présentes, conformément à l'article 4 de la Loi sur l'assurance-maladie, que la 26^e édition de la liste des médicaments dont le coût est assumé par la Régie de l'assurance-maladie du Québec en vertu de l'article 3 de la Loi précitée a été mise à jour (modification numéro 2), que cette même mise à jour a été publiée par la Régie de l'assurance-maladie du Québec, qu'elle entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec* et prend effet le 1^{er} mars 1985.

Le ministre des Affaires sociales,
GUY CHEVRETTE

96

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

LES ATELIERS LE CAP — CENTRE D'ADAPTATION PROFESSIONNELLE

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chap. S-5) il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1985 02 18, à la corporation « CENTRE D'ACCUEIL LE CHAÏNON » changeant sa dénomination sociale en celle de « LES ATELIERS LE CAP — CENTRE D'ADAPTATION PROFESSIONNELLE ».

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1462-1643

91

MÉDICAMENTS QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉS DANS UN ÉTABLISSEMENT

Avis de mise à jour et de publication

Le ministre des Affaires sociales donne avis, par les présentes, conformément à l'article 150 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, que la 25^e édition de la liste des médicaments qui peuvent être utilisés dans un établissement a été mise à jour (modification numéro 2), que cette même mise à jour a été publiée par la Régie de l'assurance-maladie du Québec, qu'elle entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec* et prend effet le 1^{er} mars 1985.

Le ministre des Affaires sociales,
GUY CHEVRETTE

96

Soumissions — Demandes de

Paroisse de Bellefeuille (Prévost)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Bellefeuille» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 895 000 \$ d'obligations de la paroisse de Bellefeuille

datées du 3 juin 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 12½ % et les échéances excédant cinq (5) ans à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 3 décembre et 3 juin de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 29 avril 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 3 juin 1985.

Tableau d'amortissement — 895 000 \$

Année	Capital
3 juin 1986	19 000 \$
3 juin 1987	22 000
3 juin 1988	23 000
3 juin 1989	24 000
3 juin 1990	28 000
3 juin 1990	779 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Bellefeuille s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 3 juin 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 144 000 \$; 410-1983 — 15 000 \$; 412-1983 — 28 700 \$ travaux de voirie; 420-1984 — 187 000 \$ aqueduc, égout, voirie; 421-1984 — 2 600 \$; 422-1984

— 600 \$; 426-1984 — 300 \$ plans et devis; 428-1984 — 471 900 \$ aqueduc, égout, voirie; 432-1984 — 31 400 \$ travaux de voirie; 438-1984 — 13 500 \$ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 29 avril 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 29 avril 1985 à 19 h 30, à la salle du conseil, 1007, boulevard LaSalette, paroisse de Bellefeuille, comté de Prévost, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Bellefeuille, comté de Prévost, le 1^{er} avril 1985

Le secrétaire-trésorier,
CLAUDETTE PION

Bureau municipal
999, de l'Église
paroisse de Bellefeuille
comté de Prévost, QC J0H 1A0
téléphone: 436-7447, code 514 40623

Paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures (La Peltrie)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 883 000 \$ d'obligations de la paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures datées du 3 juin 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 12½ % et les échéances excédant cinq (5) ans à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 3 décembre et 3 juin de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 29 avril 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 3 juin 1985.

Tableau d'amortissement — 883 000 \$

Année	Capital
3 juin 1986	38 000 \$
3 juin 1987	40 000
3 juin 1988	44 000
3 juin 1989	49 000
3 juin 1990	54 000
3 juin 1990	658 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 3 juin 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 165 — 271 000 \$; 118 — 28 115 \$; 134 — 137 122 \$; 90 — 37 500 \$; 242 — 133 208 \$; 278-79 — 232 653 \$; 279-79 — 19 766 \$ renouvellements d'emprunt; 463-84 — 6 600 \$; 470-85 — 17 036 \$ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 29 avril 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 29 avril 1985 à 20 h, au complexe municipal, 200, boulevard Fossambault, paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures, comté de La Peltrie, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures, comté de La Peltrie, le 2 avril 1985

Le secrétaire-trésorier,
JEAN-PAUL THÉRIAULT

Complexe municipal
200, boulevard Fossambault
paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures
comté de La Peltrie, QC GOA 3E0
téléphone: 878-2955, code 418 40624

Ville de Carignan
(Chambly)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Carignan» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 560 000 \$ d'obligations de la ville de Carignan datées du 3 juin 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 12½ % et les échéances excédant cinq (5) ans à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 3 décembre et 3 juin de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mercredi 1^{er} mai 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 3 juin 1985.

Tableau d'amortissement — 560 000 \$

Année	Capital
3 juin 1986	26 000 \$
3 juin 1987	28 000
3 juin 1988	32 000
3 juin 1989	36 000
3 juin 1990	40 000
3 juin 1990	398 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de Chambly où à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Carignan s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 3 juin 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 113 — 44 000 \$ renouvellements d'emprunt; 131 — 470 500 \$ réseau d'aqueduc; 134 — 45 500 \$ voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mercredi 1^{er} mai 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 1^{er} mai 1985 à 20 h, à l'hôtel de ville, 1523, chemin Chambly, ville de Carignan, comté de Chambly, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Carignan, comté de Chambly, le 1^{er} avril 1985

Le secrétaire-trésorier,
BERNARD DAIGNEAULT

Hôtel de ville
1523, chemin Chambly
ville de Carignan
comté de Chambly, QC J3L 4B1
téléphone: 658-1066, code 514

40625

Ville de Lévis

(Lévis)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Lévis» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 065 000 \$ d'obligations de la ville de Lévis datées du 3 juin 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 12 ½ % et les échéances excédant cinq (5) ans à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 3 décembre et 3 juin de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 29 avril 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions

Division des obligations

Édifice Cook-Chauveau

20, avenue Chauveau

Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 3 juin 1985.

Tableau d'amortissement — 1 065 000 \$

Année	Capital
3 juin 1986	49 000 \$
3 juin 1987	56 000
3 juin 1988	63 000
3 juin 1989	60 000
3 juin 1990	67 000
3 juin 1990	770 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Lévis s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 3 juin 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 1 033 000 \$; 1588 — 32 000 \$ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 29 avril 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 29 avril 1985 à 19 h, à l'hôtel de ville, 225, côte du Passage, ville de Lévis, comté de Lévis, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions requises.

Ville de Lévis, comté de Lévis, le 2 avril 1985

Le greffier,
SYLVIE DIONNE

Hôtel de ville
225, côte du Passage
ville de Lévis
comté de Lévis, QC G6V 6R6
téléphone: 833-3261, code 418

40626

Ville de Saint-Antoine (Prévost)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Serge Forget, greffier à l'hôtel de ville, 854, boulevard Saint-Antoine, ville de Saint-Antoine, comté de Prévost, QC, jusqu'à 17 h, le mardi 30 avril 1985, pour l'achat de 537 000 \$ d'obligations de la ville de Saint-Antoine datées du 3 juin 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 12½ % et les échéances excédant cinq (5) ans à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 3 décembre et 3 juin de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 3 juin 1985.

Tableau d'amortissement — 537 000 \$

Année	Capital
3 juin 1986	69 000 \$
3 juin 1987	75 000
3 juin 1988	75 000
3 juin 1989	81 000
3 juin 1990	90 000
3 juin 1991	70 000
3 juin 1992	77 000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de Saint-Antoine-des-Laurentides où à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Antoine s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 3 juin 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 423 910 \$; 429-83 — 11 890 \$ aqueduc, égout, voirie; 451-84 — 68 500 \$ achat d'un camion; 458-85 — 32 700 \$ achat de 3 camions.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 17 h, le mardi 30 avril 1985, à l'hôtel de ville, 854, boulevard Saint-Antoine, ville de Saint-Antoine, comté de Prévost, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions requises.

Ville de Saint-Antoine, comté de Prévost, le 1^{er} avril 1985

Hôtel de ville
854, boulevard Saint-Antoine
ville de Saint-Antoine
comté de Prévost, QC J4Z 3C5
téléphone: 436-1762, code 514

Le greffier,
SERGE FORGET

40627

Ville de Saint-Constant
(Châteauguay)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Saint-Constant» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 626 000 \$ d'obligations de la ville de Saint-Constant datées du 3 juin 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 12½ % et les échéances excédant cinq (5) ans à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 3 décembre et 3 juin de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 29 avril 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3

(tél: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 3 juin 1985.

Tableau d'amortissement — 1 626 000 \$

Année	Capital
3 juin 1986	41 000 \$
3 juin 1987	46 000
3 juin 1988	49 000
3 juin 1989	55 000
3 juin 1990	62 000
3 juin 1990	1 373 000
	(à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste

des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de Saint-Constant où à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Constant s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 3 juin 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 244 000 \$; 515-83 (518-83) — 20 000 \$ égout, voirie; 517-84 — 526 000 \$ aqueduc, égout, voirie, etc; 535-84 — 836 000 \$ agrandissement à l'hôtel de ville.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 29 avril 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 29 avril 1985 à 20 h, à l'hôtel de ville, 147, rue Saint-Pierre, ville de Saint-Constant, comté de Châteauguay, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Constant, comté de Châteauguay, le 1^{er} avril 1985

Le greffier,
JOSÉE RACICOT

Hôtel de ville
147, rue Saint-Pierre
ville de Saint-Constant
comté de Châteauguay, QC J0L 1X0
téléphone: 638-2010, code 514

40628

Syndicats professionnels — Loi sur les

ASSOCIATION DES APICULTEURS UNIS DU QUÉBEC

La formation d'une association sous le nom de « ASSOCIATION DES APICULTEURS UNIS DU QUÉBEC » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 18 mars 1985.

Le siège social de l'association est situé dans la communauté urbaine de Montréal, district judiciaire de Montréal.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2311-9738

40602

Tribunaux judiciaires — Loi sur les

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Chambre criminelle

Ordonnance

Attendu que l'article 75 de la Loi sur les tribunaux judiciaires autorise le juge en chef, le juge en chef associé ou, suivant le cas, le juge en chef adjoint à fixer les dates auxquelles commencent les termes de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans chaque district,

Je, juge en chef adjoint de la Cour supérieure, fixe les dates suivantes pour le commencement des termes de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans le district de Beauharnois: le 31 octobre 1985, le 7 février 1986, le 1^{er} mai 1986.

Montréal, le 15 mars 1985

*Le juge en chef adjoint
de la Cour supérieure,*
LAWRENCE A. POITRAS

92

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
Chambre criminelle

Ordonnance

Attendu que l'article 75 de la Loi sur les tribunaux judiciaires autorise le juge en chef, le juge en chef associé ou, suivant le cas, le juge en chef adjoint à fixer les dates auxquelles commencent les termes de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans chaque district,

Je, juge en chef adjoint de la Cour supérieure, fixe les dates suivantes pour le commencement des termes de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans le district de Bedford: le 5 septembre 1985, le 16 janvier 1986, le 3 avril 1986.

Montréal, le 15 mars 1985

*Le juge en chef adjoint
de la Cour supérieure,*
LAWRENCE A. POITRAS

92

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
Chambre criminelle

Ordonnance

Attendu que l'article 75 de la Loi sur les tribunaux judiciaires autorise le juge en chef, le juge en chef associé ou, suivant le cas, le juge en chef adjoint à fixer les dates auxquelles commencent les termes de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans chaque district,

Je, juge en chef adjoint de la Cour supérieure, fixe les dates suivantes pour le commencement des termes de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans le district de Drummond: le 4 septembre 1985, le 4 décembre 1985, le 17 avril 1986.

Montréal, le 15 mars 1985

*Le juge en chef adjoint
de la Cour supérieure,*
LAWRENCE A. POITRAS

92

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
Chambre criminelle

Ordonnance

Attendu que l'article 75 de la Loi sur les tribunaux judiciaires autorise le juge en chef, le juge en chef associé ou, suivant le cas, le juge en chef adjoint à fixer les dates auxquelles commencent les termes de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans chaque district,

Je, juge en chef adjoint de la Cour supérieure, fixe les dates suivantes pour le commencement des termes de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans le district de Hull: le 7 octobre 1985, le 6 janvier 1986, le 7 avril 1986.

Montréal, le 15 mars 1985

*Le juge en chef adjoint
de la Cour supérieure,
LAWRENCE A. POITRAS*

92

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
Chambre criminelle

Ordonnance

Attendu que l'article 75 de la Loi sur les tribunaux judiciaires autorise le juge en chef, le juge en chef associé ou, suivant le cas, le juge en chef adjoint à fixer les dates auxquelles commencent les termes de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans chaque district,

Je, juge en chef adjoint de la Cour supérieure, fixe les dates suivantes pour le commencement des termes de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans le district d'Iberville: le 3 octobre 1985, le 30 janvier 1986, le 30 avril 1986.

Montréal, le 15 mars 1985

*Le juge en chef adjoint
de la Cour supérieure,
LAWRENCE A. POITRAS*

92

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
Chambre criminelle

Ordonnance

Attendu que l'article 75 de la Loi sur les tribunaux judiciaires autorise le juge en chef, le juge en chef associé ou, suivant le cas, le juge en chef adjoint à fixer les dates auxquelles commencent les termes de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans chaque district,

Je, juge en chef adjoint de la Cour supérieure, fixe les dates suivantes pour le commencement des termes de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans le district de Joliette: le 30 octobre 1985, le 15 janvier 1986, le 7 mai 1986.

Montréal, le 15 mars 1985

*Le juge en chef adjoint
de la Cour supérieure,
LAWRENCE A. POITRAS*

92

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Labelle
Chambre criminelle

Ordonnance

Attendu que l'article 75 de la Loi sur les tribunaux judiciaires autorise le juge en chef, le juge en chef associé ou, suivant le cas, le juge en chef adjoint à fixer les dates auxquelles commencent les termes de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans chaque district,

Je, juge en chef adjoint de la Cour supérieure, fixe les dates suivantes pour le commencement des termes de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans le district de Labelle: le 3 septembre 1985, le 2 décembre 1986, le 3 mars 1986.

Montréal, le 15 mars 1985

*Le juge en chef adjoint
de la Cour supérieure,
LAWRENCE A. POITRAS*

92

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
Chambre criminelle

Ordonnance

Attendu que l'article 75 de la Loi sur les tribunaux judiciaires autorise le juge en chef, le juge en chef associé ou, suivant le cas, le juge en chef adjoint à fixer les dates auxquelles commencent les termes de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans chaque district,

Je, juge en chef adjoint de la Cour supérieure, fixe les dates suivantes pour le commencement des termes de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans le district de Montréal: le 3 septembre 1985, le 4 novembre 1985, le 6 janvier 1986, le 3 mars 1986, le 5 mai 1986.

Montréal, le 15 mars 1985

*Le juge en chef adjoint
de la Cour supérieure,*
LAWRENCE A. POITRAS

92

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Pontiac
Chambre criminelle

Ordonnance

Attendu que l'article 75 de la Loi sur les tribunaux judiciaires autorise le juge en chef, le juge en chef associé ou, suivant le cas, le juge en chef adjoint à fixer les dates auxquelles commencent les termes de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans chaque district,

Je, juge en chef adjoint de la Cour supérieure, fixe les dates suivantes pour le commencement des termes de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans le district de Pontiac: le 4 novembre 1985, le 3 février 1986, le 2 juin 1986.

Montréal, le 15 mars 1985

*Le juge en chef adjoint
de la Cour supérieure,*
LAWRENCE A. POITRAS

92

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Richelieu
Chambre criminelle

Ordonnance

Attendu que l'article 75 de la Loi sur les tribunaux judiciaires autorise le juge en chef, le juge en chef associé ou, suivant le cas, le juge en chef adjoint à fixer les dates auxquelles commencent les termes de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans chaque district,

Je, juge en chef adjoint de la Cour supérieure, fixe les dates suivantes pour le commencement des termes de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans le district de Richelieu: le 5 septembre 1985, le 9 janvier 1986, le 10 avril 1986.

Montréal, le 15 mars 1985

*Le juge en chef adjoint
de la Cour supérieure,*
LAWRENCE A. POITRAS

92

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
Chambre criminelle

Ordonnance

Attendu que l'article 75 de la Loi sur les tribunaux judiciaires autorise le juge en chef, le juge en chef associé ou, suivant le cas, le juge en chef adjoint à fixer les dates auxquelles commencent les termes de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans chaque district,

Je, juge en chef adjoint de la Cour supérieure, fixe les dates suivantes pour le commencement des termes de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans le district de Saint-François: le 9 septembre 1985, le 4 novembre 1985, le 6 janvier 1986, le 3 mars 1986, le 5 mai 1986.

Montréal, le 15 mars 1985

*Le juge en chef adjoint
de la Cour supérieure,*
LAWRENCE A. POITRAS

92

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
 Chambre criminelle

Ordonnance

Attendu que l'article 75 de la Loi sur les tribunaux judiciaires autorise le juge en chef, le juge en chef associé ou, suivant le cas, le juge en chef adjoint à fixer les dates auxquelles commencent les termes de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans chaque district,

Je, juge en chef adjoint de la Cour supérieure, fixe les dates suivantes pour le commencement des termes de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans le district de Saint-Hyacinthe: le 6 septembre 1985, le 16 janvier 1986, le 11 avril 1986.

Montréal, le 15 mars 1985

*Le juge en chef adjoint
 de la Cour supérieure,*
 LAWRENCE A. POITRAS

92

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Terrebonne
 Chambre criminelle

Ordonnance

Attendu que l'article 75 de la Loi sur les tribunaux judiciaires autorise le juge en chef, le juge en chef associé ou, suivant le cas, le juge en chef adjoint à fixer les dates auxquelles commencent les termes de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans chaque district,

Je, juge en chef adjoint de la Cour supérieure, fixe les dates suivantes pour le commencement des termes de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans le district de Terrebonne: le 3 septembre 1985, le 6 janvier 1986, le 28 avril 1986.

Montréal, le 15 mars 1985

*Le juge en chef adjoint
 de la Cour supérieure,*
 LAWRENCE A. POITRAS

92

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Hauterive

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Hauterive
 No 655-05-000159-02
 S. 655-18-000007-859

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse contre JEAN-PAUL LECLERC, défendeur.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision deux cent trente-huit du lot originaire bloc sept (lot 7-238 du bloc 7) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Lafèche, division d'enregistrement de Saguenay, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 458, de Puyjalou, municipalité de Baie-Comeau.

La mise à prix est fixée à 14 151,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Hauterive, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Saguenay, palais de justice, avenue Mance, Baie-Comeau, le LUNDI VINGT-SEPTIÈME jour de MAI 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
 CLAUDE ROSTAND

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Baie-Comeau, le 27 mars 1985

40622

Fieri Facias de Bonis

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Hauterive

No 655-02-000409-844

S. 655-18-000003-858

CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE CHUTE-AUX-OUTARDES, partie demanderesse, contre CÉLINE BÉRUBÉ, partie défenderesse.

La partie sud-est de la subdivision vingt du lot originare quatre, rang Un (ptie s.e. 4-20, rg 1), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Rague-neau, village de Chute-aux-Outardes, comté de Saguenay, avec la maison dessus construite, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 2, rue Gauthier, Chute-aux-Outardes. Ledit terrain est limité au nord-ouest par une ligne s'établissant depuis un point situé sur la limite sud-ouest du lot, à soixante-trois pieds et sept dixièmes (63,7 pi) de son extrémité nord-ouest, jusqu'à un point situé sur la limite nord-est du lot, à soixante-six pieds et un dixième (66,1 pi) de son extrémité nord-ouest, faisant partie du lot 4-20, rang Un, canton de Rague-neau, village de Chute-aux-Outardes, et borné comme suit: au nord-est par le lot 4-23, au sud-est par le lot 4-28, au sud-ouest par le lot 4-21 et une partie du lot 4-19 et au nord-ouest par le résidu du lot 4-20.

La mise à prix est fixée à 6 674,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires Municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Hauterive, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Saguenay, palais de justice, avenue Mance, Baie-Comeau, le LUNDI VINGT-SEPTIÈME jour de MAI 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JOCELYNE LAVOIE

Bureau du shérif
Cour supérieure
Baie-Comeau, le 27 mars 1985

40614

Labelle*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Montréal

No 500-02-013871-848

S. 348

LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE, une banque à charte canadienne, dûment constituée selon la loi, ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, province de Québec, avec une succursale située au 165, boulevard Saint-Charles ouest, Longueuil, QC, partie demanderesse, contre JOHN HARPER, ayant sa dernière adresse connue au 4360, rue Forgues, Saint-Hubert, district de Montréal, province de Québec, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, mis en cause.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

« Un lopin de terre connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quarante-quatre (ptie 44) du rang Ouest de la Rivière Rouge du canton de Clyde, au cadastre dudit canton. Mesurant cent vingt pieds en front à l'est, cent pieds en arrière à l'ouest, sur toute la profondeur qu'il y a du chemin privé et la rivière Rouge, soit cent dix pieds dans sa ligne nord et cent quarante-cinq pieds (145 pi) dans sa ligne sud. Borné à l'est par la rivière Rouge, à l'ouest par le chemin privé, au nord et au sud par d'autres parties du même lot restant la propriété du Lucien Papineau ou représentants, et plus particulièrement le point extrême est de la ligne sud se trouve à huit cent trente pieds (830 pi) au nord du terrain vendu à Philippe Godard ou représentants, mesure prise en suivant le bord de la rivière et le point extrême ouest de la même ligne sud se trouve à sept cents pieds (700 pi) au nord du même terrain de Philippe Godard ou représentants, mesure prise en suivant le chemin privé. Avec toutes les bâtisses y érigées et notamment un chalet d'été, et tous les objets mobiliers s'y trouvant. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et notamment avec droit de passage sur et à travers les lots quarante-quatre et quarante-cinq à partir du terrain vendu, en suivant le bord de la Rivière jusqu'à l'endroit de l'ancienne traverse et ensuite dans le chemin privé de L. Papineau ou représentants jusqu'au chemin public. »

La mise à prix est fixée à 2 105,67 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, le TRENTIÈME jour de MAI 1985 à DIX heures.

Le shérif,
RAYMOND FORTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Mont-Laurier, le 20 mars 1985 40615

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Labelle
No 560-02-000036-847
S. 560-18-000001-85

JEAN-LUC LEMIEUX INC., Val-Barette, QC, partie demanderesse, contre HERMAN ROBERT et DAME ESTELLE NEWTON, R.R. no 4, Mont-Laurier, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Labelle, Mont-Laurier, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, mis en cause.

La description de l'immeuble qui sera vendu est la suivante:

« Une partie du lot cinquante, rang Douze, cadastre officiel du canton de Robertson, (ptie 50, rg 12), distraction faite cependant de la partie du susdit lot que se réserve le présent vendeur, mesurant deux cent soixante-quinze pieds (275 pi) de largeur en front comme en arrière, par une profondeur de trois cent cinquante pieds (350 pi) de chaque côté et borné en front, vers le nord, par la route nationale 117; en arrière, vers le sud et d'un côté vers l'est, par le résidu du susdit lot cinquante dit rang et canton et, de l'autre côté vers l'ouest, par la ligne divisoire des lots cinquante et cinquante et un dits rang et canton. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes bâtisses y érigées. »

La mise à prix est fixée à 2 677,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur

établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Labelle, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, QC, le VINGT-TROISIÈME jour de MAI 1985 à DIX heures.

Le shérif,
RAYMOND FORTIN

Bureau du shérif
Cour supérieure
Mont-Laurier, le 25 mars 1985 40570

Mingan

Bref d'exécution de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Mingan
No 650-05-000079-823
S. 650-18-000002-851

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 690, boulevard Laure, local 64, Sept-Îles, district de Mingan, partie demanderesse, contre GÉRALD JOURDAIN, domicilié et résidant au 470, rue Arnaud, appartement 110, Sept-Îles, district de Mingan, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la re-subdivision un de la subdivision deux du lot six-J (6-J-2-1), du rang Un (rg 1), village des Sept-Îles, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Letellier. »

Conformément à l'article 688.1 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances est de 3 529,50 \$. Ce montant est fixé par le shérif et doit être égal à 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, 425, boulevard Laure, Sept-Îles, le MERCREDI QUINZIÈME jour de MAI 1985 à DIX heures.

Sept-Îles, le 19 mars 1985

L'officier du shérif,
JEAN TRUCHONTruchon & Truchon, huissiers
724, rue Bourgeois, local 2
Sept-Îles, QC
Tél.: 962-4966

40571

Montmagny

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montmagny

Nos 300-05-000024-847

300-18-000001-855

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, bureau 500, Sainte-Foy, QC, G1V 4P2, ès qualités de mandataire de la Fiducie du Québec, corporation légalement constituée ayant son siège social à 1, complexe Desjardins, Montréal, demanderesse, contre ROLAND J. MERCIER, domicilié au 160, rang 5, La Durantaye, comté de Bellechasse, district de Montmagny, défendeur et LE RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement de Bellechasse, mis en cause.

« a) Le lot connu au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Raphaël, division d'enregistrement de Bellechasse, sous le numéro soixante-seize (76), moins la partie vendue au ministère de la Voirie du Québec et aussi une petite partie nord de ce lot, mesurant environ un arpent et demi de largeur sur un arpent et demi de profondeur occupée par monsieur Roméo Roy, et tel que clôturé entre le terrain ci-dessus hypothéqué et celui occupé par monsieur Roméo Roy; le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 35 560,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,00, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

« b) Un morceau de terrain mesurant environ un arpent et demi de largeur est-ouest sur vingt-deux arpents de profondeur, plus ou moins, et sans garantie de mesures précises, étant une partie ouest du lot connu au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Charles, division d'enregistrement de Bellechasse, sous le numéro cinq cent soixante-douze (ptie o. de 572), borné comme suit: au sud par la rivière du Bras, au nord par le trait carré, à

l'est par une partie est dudit lot appartenant à Dominique Mercier et à l'ouest partie par Robert Mercier et partie par Dominique Mercier. »

La mise à prix est fixée à 1 032,50 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,00, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

« c) Un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre-vingt-dix-neuf (ptie 99) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Raphaël, division d'enregistrement de Bellechasse, mesurant un quart d'arpent de largeur est-ouest sur toute la profondeur nord-sud qu'il peut y avoir à partir du ruisseau de la Loutre au nord à descendre vers le sud jusqu'au ruisseau de la Chute, borné comme suit: au nord par le ruisseau de la Loutre, vers le sud par le ruisseau de la Chute, vers le nord-est par la demie est dudit lot appartenant à Clément Mercier, vers le sud-ouest par la ligne séparative des lots 99 et 98. »

La mise à prix est fixée à 102,60 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,08, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau de la division d'enregistrement de Bellechasse, au 23, avenue Chanoine-Audet, Saint-Raphaël, le MARDI QUATORZIÈME jour de MAI 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GEMMA NICOLEBureau du shérif
Cour supérieure
Montmagny, le 9 avril 1985

40572

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Québec

C.S.Q. 200-05-002246-846

S. 200-18-000026-854

CAISSE POPULAIRE DE NOTRE-DAME DES ANGES, 412, rue Principale, Notre-Dame-des-Anges, comté de Portneuf, district de Québec, demanderesse, contre DIANE LAROSE, 9115, 9^e Avenue, app. 1, Montréal, district de Montréal, défenderesse.

« a) Un terrain ou emplacement situé à Notre-Dame-de-Montauban, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trente-neuf pour le Premier Rang du canton de Montauban (ptie 39, rg 1, Mtb) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ubald, comté de Portneuf, division d'enregistrement de Portneuf, sans bâtisse.

Ce terrain mesure cent pieds (100 pi) de largeur, sur une profondeur de cent pieds (100 pi), le tout à la mesure anglaise, et est borné comme suit: vers le nord, par le chemin public; vers l'est, par une autre partie du même lot (ptie 39, rg 1, Mtb) ci-après décrite; vers le sud, par une autre partie du même lot (ptie 39, rg 1, Mtb) appartenant à Ghislau Mining ou représentants; et vers l'ouest par une autre partie du même lot (ptie 39, rg 1, Mtb), appartenant à monsieur Paul Gingras ou représentants; tous du même cadastre. Sauf et à distraire dudit immeuble la partie vendue au ministère des Transports suivant acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Portneuf sous le numéro 324, ainsi qu'en vertu de l'acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Portneuf sous le numéro 220179, mesurant quatre-vingt-cinq pieds et sept dixièmes (85,7 pi) dans sa ligne nord, sur une profondeur de trente-neuf pieds et quatre dixièmes (39,4 pi) dans sa ligne est; sur une largeur de quatre-vingt-quatre pieds et sept dixièmes (84,7 pi) dans sa ligne sud; sur une profondeur de trente-sept pieds et cinq dixièmes (37,5 pi) dans sa ligne ouest; et borné comme suit; vers le nord, par l'ancien chemin public, vers l'est et vers le sud, par une autre partie du même lot (ptie 39, rg 1, Mtb) présentement vendu; et vers l'ouest par une autre partie du même lot (ptie 39, rg 1, Mtb) appartenant à monsieur Paul Gingras ou représentants; et contenant en superficie trois mille deux cent soixante-dix-sept pieds carrés (3 277 pi²);

b) un terrain ou emplacement situé à Notre-Dame-de-Montauban, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trente-neuf pour le premier rang du canton de Montauban (ptie 39, rg 1, Mtb) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ubald, comté de Portneuf, division d'enregistrement de Portneuf avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances. Ce terrain mesure cinquante pieds (50 pi) de largeur; sur une profondeur de cent pieds (100 pi); mesures anglaises, et borné comme suit: vers le nord, par le chemin public; vers l'est, par une autre partie du même lot (ptie 39, rg 1, Mtb) appartenant à monsieur Reeve ou représentants; vers le sud, par une autre partie du même lot (ptie 39, rg 1, Mtb) appartenant à la succession Pierre Tétrault ou représentants; et vers l'ouest, par le terrain ci-dessus décrit en premier lieu, tous du même cadastre. »

La mise à prix est fixée à deux mille neuf cent quatre-vingt-neuf dollars (2 989,00 \$) soit 25 % de l'évalua-

tion de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 185, route Nationale, Cap-Santé, le VINGT ET UNIÈME jour de MAI 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 13 avril 1985

40630

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000597-851
C.P.Q. 200-02-000191-843
S. 200-18-000029-858

LACROIX QUÉBEC INC., corps politique légalement constitué, ayant un bureau au 2375, Dalton, Sainte-Foy, district de Québec, demanderesse, contre ROBERT FRÉCHETTE, domicilié au 1345, 15^e Rue nord, Charny, district de Québec, défendeur.

« Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire six cent vingt-huit (628 ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Romuald-d'Etchemin, division d'enregistrement de Lévis. Mesurant soixante-quatre pieds (64 pi, soit 19,5 m) du nord au sud par quatre-vingt-trois pieds (83 pi, soit 25,29 m) de profondeur de l'est à l'ouest, le tout plus ou moins, mesures anglaises. Borné au nord par un terrain appartenant à Roland Fréchette ou représentants, au sud à Conrad Saint-Pierre ou représentants, à l'est au chemin de fer Canadien National et à l'ouest par la 15^e Rue nord. Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 1345, 15^e Rue nord, Charny, comté de Lévis, QC.

La mise à prix est fixée à treize mille cent quarante-huit dollars et soixante cents (13 148,60 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada ouest, Lévis, le VINGT ET UNIÈME jour de MAI 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 13 avril 1985

40631

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001612-840
S. 200-18-000187-847

PA-TU-RO LTÉE, corporation légalement constituée ayant son bureau principal au 7339, rue des Lynx, Orsainville, district de Québec, demanderesse, contre LES ENTREPRISES HÉBERGEMENT & RESTAURATION S.T.C. LTÉE, corporation légalement constituée ayant un bureau au 9772, boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-Beaupré, district de Québec, faisant affaires sous les nom et raison sociale de Hôtel Motel Bellevue enr. au même endroit, 129929 CANADA INC., corporation légalement constituée ayant un bureau au 9772, boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-Beaupré, district de Québec, défendeurs.

« La resubdivision trois de la subdivision treize du lot originaire numéro cent quatre-vingt-quatre (184-13-3) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne, division d'enregistrement de Montmorency. La resubdivision un de la subdivision six du lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix (190-61) dudit cadastre et adjacente au terrain ci-haut mentionné; une parcelle de terrain étant une partie de la partie sud de la subdivision six du lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix (ptie de ptie s. de 190-6) dudit cadastre, étant toute cette partie de terrain située entre le terrain appartenant à Texaco Canada Ltée ou représentants (maintenant resubdivisé) et l'immeuble ci-dessus désigné, étant le lot 190-6-1 dudit cadastre, et ce par toute la profondeur qu'il peut y avoir depuis la ligne d'accès du boulevard Sainte-Anne, au nord, jusqu'au fleuve Saint-Laurent à basse marée, de façon que la ligne ouest de ladite parcelle soit le prolongement rectiligne vers le sud de la ligne de division est du terrain de Texaco Canada Ltée ou représentants; bornée ladite parcelle de terrain, vers le nord à la ligne d'accès du boulevard Sainte-Anne, vers le sud au fleuve Saint-Laurent, vers l'ouest pour partie par le résidu dudit lot demeurant la propriété de Clément Gravel ou représentants, et pour partie par le terrain de Texaco Canada Ltée ou représentants, et vers l'est au terrain ci-dessus décrit étant le lot 190-6-1; le

tout avec bâtisses dessus construites circonstances et dépendances.

Sauf à distraire: une parcelle de la subdivision numéro six du lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix (190-6) maintenant connue et désignée comme étant la redi-
vision numéro cinq de la subdivision six du lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix (190-6-5), cette dernière étant la propriété de 129929 Canada Inc.

Servitudes: Sujets, lesdits immeubles, aux servitudes suivantes:

a) service réciproque de prohibition de bâtir à moins de un pied et six pouces (1 pi 6 po) de la ligne de division des lots 184-13-2 et 184-13-3, et servitude réciproque de vues directes et indirectes contre ces mêmes lots, aux termes d'un acte reçu devant Donat Demers, notaire, le 24 décembre 1954, enregistré à Montmorency, le 4 janvier 1955, sous le no 35008;

b) une servitude d'égoûts en faveur de la corporation municipale du village de Sainte-Anne de Beaupré, suivant acte enregistré le 18 décembre 1963, sous le no 45520;

c) servitude d'égoûts et prohibition de construire à moins de cinquante pieds (50 pi) du boulevard Sainte-Anne sur le lot ptie 190-6 et autres conventions diverses, aux termes d'un acte enregistré sous le no 37265. »

La mise à prix est fixée à soixante-six mille quatre cent cinquante dollars (66 450,00 \$) soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 7007, avenue Royale, Château-Richer, le VINT ET UNIÈME jour de MAI 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 13 avril 1985

40632

Ordonnance de saisie et vente immobilière
 Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Québec
 C.S.Q.: 200-05-000628-854
 C.M.Q.: 471 de 1984
 S. 200-18-000031-854

LA VILLE DE QUÉBEC, corps politique et incorporé par acte de la Législature, ayant son siège social au 2, rue Desjardins, Québec, district de Québec, demanderesse, contre ÉVALUATION GILLES ROULEAU INC., corporation légalement constituée ayant son siège social situé au 455, route Germain, Bernières, défenderesse.

« A) Une partie du lot originaire numéro mille cinquante-sept (1057 ptie) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise de la Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, de figure irrégulière, bornée ladite partie, au nord-ouest par le lot 1056 du même cadastre et par la subdivision 1057-5, au nord-est par le lot 1105-1 du même cadastre, au sud-est par une autre partie, ci-après décrite du même lot et au sud-ouest par la subdivision 1057-5 ainsi que par le boulevard Saint-Jacques, mesurant, mesures anglaises, cent quatre-vingt-dix pieds et sept dixièmes (190,7 pi) au nord-est, deux mille six cent quatre-vingt-seize pieds (2 696 pi) au sud-est, contenant en superficie cinq cent dix mille six cent pieds carrés, (510 600 pi²), plus ou moins, (47 379 m²).

B) Une autre partie du lot originaire numéro mille cinquante-sept (1057 ptie) aux plan et livre de renvoi du cadastre susdit, division d'enregistrement de Québec, de figure irrégulière, bornée ladite partie au nord-ouest par la partie du même lot précédemment décrite, au nord-est par le lot 1105-1 du même cadastre, au sud-est par le lot 1058 du même cadastre et par les subdivisions 1057-18, 19, 13 et 20, au sud-ouest par les subdivisions 1057-16, 9 et 20 ainsi qu'une autre partie dudit lot 1057, propriété de monsieur Léon Paquet ou successeurs; mesurant cinq cent vingt-cinq pieds et quatre dixièmes (525,4 pi) dans sa ligne nord-est, deux mille cent cinquante-trois pieds (2 153 pi) dans sa ligne sud-est, deux cent quarante pieds (240 pi) et deux cent quatre-vingt pieds et cinq dixièmes (280,5 pi) dans ses lignes sud-ouest et deux mille quatre cent trente-sept pieds et six dixièmes (2 437,6 pi) dans sa ligne nord-ouest, contenant en superficie un million deux cent six mille huit cent soixante-dix pieds carrés (1 206 870 pi²), mesures anglaises plus ou moins (112 118,2 m²).

Sauf et à distraire des parties ci-dessus décrites, les parties expropriées concernant la route du Vallon en vertu d'un plan enregistré en date du 31 mai 1973 sous le numéro 749,718 et sujet à la servitude de non-accès

concernant ladite expropriation, le terrain ainsi distraité au profit de la partie expropriante étant décrit comme étant une partie du lot originaire numéro mille cinquante-sept (1057 ptie) non-subdivisée, aux plan et livre de renvoi du cadastre susdit, division d'enregistrement de Québec, de figure irrégulière, bornée ladite partie au nord-est par une partie du lot 1105-1, propriété de l'Hydro-Québec, au sud-est par une partie du lot 1058 non subdivisée, propriété de Fercal Inc. et Les Immeubles Laurier Inc. ou représentants, au nord ouest par une partie du lot 1056-6 propriété de l'Hydro-Québec, mesurant, mesures anglaises, sept cent dix-sept pieds (717 pi) au nord-est, deux cent soixante-seize pieds (276 pi) au sud-est, sept cent treize pieds et cinq dixièmes (713,5 pi) au sud-ouest et deux cent cinquante pieds et cinq dixièmes (250,5 pi) au nord-ouest contenant en superficie, suivant ledit plan d'expropriation, cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-huit pieds carrés (185 788 pi²), le tout plus ou moins, (17 259,7 m²). »

La mise à prix est fixée à quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent douze dollars et quarante cents (98 512,40 \$) soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le VINGT-DEUXIÈME jour de MAI 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
 RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Québec, le 13 avril 1985

40633

Saguenay

Fieri Facias de Terris
 Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Saguenay
 Nos 240-18-000274-856
 200-02-007084-843

VILLE DE CLERMONT, ayant son bureau au 2, rue de Maisonneuve, Clermont, QC, district de Saguenay, demanderesse, contre EXCEL QUARTZ INC., sans domicile connu dans la province de Québec, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de Charlevoix no 1, 237, Saint-Étienne, La Malbaie, district de Saguenay, mis en cause.

A) Un immeuble de figure irrégulière, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro six cent neuf (ptie 609) rang Sud-Ouest de la rivière Murray, au cadastre officiel pour la paroisse de La Malbaie, bureau d'enregistrement de la division de Charlevoix no 1, borné et décrit comme suit: vers le nord-ouest par le lot 609 ptie (rue) (ville de Clermont), mesurant cent vingt-cinq pieds (125 pi); vers le nord-est par le lot 609 ptie (Jean-Marie Desbiens), mesurant deux cent soixante-quatorze pieds et quatre-vingt-huit centièmes (274,88 pi); vers le sud-est par le lot 607 ptie (compagnie Cables Reynolds), mesurant quarante-cinq (45 pi) pieds et vers le sud-ouest par le lot 609 (compagnie Clark ou représentants), mesurant deux cent quatre-vingt-huit pieds et quatre-vingt-trois centièmes (288,83 pi); contenant en superficie vingt-trois mille quatre cent huit pieds carrés (23 408 pi²), mesures anglaises.

B) Un immeuble de figure irrégulière, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro six cent neuf (ptie 609) du susdit cadastre, borné et décrit comme suit: vers le nord-ouest par le lot 609 ptie (chemin public), mesurant cent trente-quatre pieds et quatre-vingt-un centièmes (134,81 pi); vers le nord-est par le lot 609 ptie (Excel Quartz Inc.) mesurant deux cent soixante pieds et douze centièmes (260,12 pi); vers le sud-est par le lot 609 ptie (Clark Transport), mesurant deux cent treize pieds et quatre-vingt-dix centièmes (213,90 pi) et vers le sud-ouest par le lot 609 ptie (Clark Transport), mesurant deux cent quarante-six pieds et soixante-douze centièmes (246,72 pi); contenant en superficie quarante-trois mille cent quinze pieds carrés (43,115 pi²), mesures anglaises. Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25 % de l'évaluation, soit 15 529,50 \$, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Charlevoix no 1, La Malbaie, 237, Saint-Étienne, La Malbaie, G0T 1J0, le VINGT-DEUXIÈME jour de MAI 1985 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
HÉLÈNE PERRON

Bureau du Shérif
Cour supérieure
La Malbaie, 22 mars 1985

40573

Terrebonne

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Terrebonne

No 700-02-001924-845

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, 9^e étage, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre MICHAEL WARD, domicilié et demeurant au 4115, Mont-Sauvage, Sainte-Adèle, district de Terrebonne, partie défenderesse.

« Un certain emplacement situé dans les limites de la ville de Sainte-Adèle, connu et désigné comme suit:

1) La subdivision six du lot originaire onze (lot 11-6) dans le rang X du canton de Morin, au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie;

2) La subdivision sept du lot originaire onze (lot 11-7) dans le rang X du canton de Morin, au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie;

Avec une bâtisse dessus érigée au 4115, Mont-Sauvage, Sainte-Adèle.

Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble et notamment sujet à des servitudes enregistrées au bureau d'enregistrement de Terrebonne, sous les numéros 227315 et 528644. »

La mise à prix est fixée à 7 797,75 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-DEUXIÈME jour de MAI 1985 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 25 mars 1985

40574

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Terrebonne

No 715-02-000345-842

CHAUFFAGE R. B. INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal à R.R. no 1, Sainte-Agathe-Sud, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre OVILA TOURANGEAU, domicilié et résidant au 2267, 10^e Avenue, Sainte-Lucie, district de Terrebonne, partie défenderesse.

1. « Un immeuble, ensemble terrain et bâtisses, situé à Sainte-Lucie (L.-Labelle), province de Québec, du côté sud-ouest du chemin public et faisant partie du lot de terre numéro vingt-neuf (ptie 29), dans le Sixième Rang du canton de Doncaster, aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton; mesurant, mesures anglaises, cinquante-sept pieds et trois dixièmes de pied (57,3 pi) du nord-ouest au sud-est, sur une profondeur de deux cent quatre-vingts pieds (280 pi). Ce terrain est borné comme suit, savoir: vers le nord-est, par le chemin public; vers le nord-ouest, par le chemin du Sixième Rang; vers le sud-est, par un terrain du même lot appartenant à Ovila Tourangeau aux termes d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne sous le numéro 345236 (minute 14782 du notaire Jean Baron Lafrenière); et vers le sud-ouest, par une autre partie dudit lot 29 appartenant à M. Édouard Léveillé ou représentants.

2. Un terrain, de figure rectangulaire, situé à Sainte-Lucie (Terrebonne), du côté sud-ouest du chemin public, et faisant partie du lot de terre numéro vingt-neuf (ptie 29), dans le Sixième Rang du canton de Doncaster, aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton; mesurant, mesures anglaises, cent pieds (100 pi) de largeur du nord-ouest au sud-est, sur une profondeur de deux cent quatre-vingts pieds (280 pi), lequel terrain étant borné comme suit, savoir: en front, vers le nord-est, par le chemin public; en arrière, vers le sud-ouest, par une autre partie dudit lot 29 appartenant à M. Édouard Léveillé ou représentants; d'un côté, vers le sud-est, et d'autre côté vers le nord-ouest, par d'autres parties dudit lot 29 restant la propriété de M. Claude Branchaud, agissant avec le concours de son épouse. À remarquer que la ligne nord-ouest du terrain vendu doit être distante de 56,65 pieds de la ligne sud-est du chemin public conduisant au lac Sarrazin. D'une superficie de vingt-huit mille pieds carrés (28 000 pi²).

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes servitudes y attachées. »

La mise à prix est fixée à 5 510,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur

établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou chèque visé fait à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-DEUXIÈME jour de MAI 1985 à QUATORZE heures.

-Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 25 mars 1985

40575

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Montréal

No 500-02-008677-838

G.U.S. CANADA INC./DIVISION WOODHOUSE, 5377, Côte-de-Liesse, Montréal, Québec, H4P 1A2, district de Montréal, partie demanderesse, contre PIERRE DE LAFONTAINE & GINETTE LAPORTE, 152, 30^e Avenue, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Québec, J0N 1P0, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un emplacement situé à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, connu et désigné comme étant composé des lots numéros vingt-six, vingt-sept et vingt-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quarante-huit (148-26, 148-27 et 148-28) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Eustache, division d'enregistrement de Deux-Montagnes. Avec une maison dessus érigée portant le numéro 152, 30^e Avenue, Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes y constituées.

La mise à prix est fixée à 10 493,13 \$ de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Deux-Montagnes, 140, rue Saint-Eustache,

place du Chêne, Saint-Eustache, Québec, le VINGT-NEUVIÈME jour de MAI 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 28 mars 1985

40604

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-000988-841

LA CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-HIPPOLYTE, corporation municipale légalement constituée, ayant un bureau au 2274, boulevard Les Hauteurs, Saint-Hippolyte, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre AVIAN DEVELOPMENT CORPORATION INC., corporation légalement constituée, d'adresse inconnue, étant propriétaire des lots 13-97 et 13-46 sis dans la municipalité de Saint-Hippolyte, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Des emplacements situés en la municipalité de Saint-Hippolyte, connus et désignés comme étant les subdivisions officielles numéros quarante-six et quatre-vingt-dix-sept du lot originaire numéro treize (13-46 et 13-97) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hippolyte, Premier rang, canton de Wexford; tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées auxdits immeubles.

La mise à prix est fixée à 103,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-DEUXIÈME jour de MAI 1985 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 27 mars 1985

40576

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 715-02-000028-844

CORPORATION MUNICIPALE DE VAL-DAVID, corps politique et corporatif, légalement constitué, ayant son siège social à Val-David, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre 102 703 CANADA INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau au 1004, route 117, Val-David, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un certain emplacement situé dans la municipalité du village de Val-David et étant composé d'une partie des lots numéros quatre-vingt-quatorze et quatre-vingt-quinze de la subdivision du lot numéro un (parties 1-94 et 1-95), rang VII, canton de Morin, cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, division d'enregistrement de Terrebonne. Ledit emplacement étant composé comme suit:

1^o D'une partie du lot numéro quatre-vingt-quatorze de la subdivision du lot numéro un (partie 1-94), desdits rang et canton. Bornée comme suit: vers le nord-est par l'ancienne route no 11 (montée Duquette); vers le sud-est par le résidu du lot no 1-94; vers le sud-ouest par la partie du lot no 1-95 ci-après décrite et par le lot 1-96; et vers le nord-ouest par le lot 1-96. Mesurant vingt mètres et trente-trois centimètres (20,33) dans sa ligne nord-est; vingt-neuf mètres et cinquante-sept centimètres (29,57) dans sa ligne sud-est; vingt et un mètres et huit centimètres (21,08) dans sa ligne sud-ouest; et trente mètres et dix-sept centimètres (30,17) dans sa ligne nord-ouest. Contenant une superficie de six cent dix-huit mètres carrés et neuf centièmes. (sup. 618,09 m²).

2^o D'une partie du lot numéro quatre-vingt-quinze de la subdivision du lot numéro un (partie 1-95), desdits rang et canton. Bornée comme suit: vers l'ouest par la rue portant les numéros de cadastre 1-29 et 1-49; vers le nord-ouest par le lot no 1-96; vers le nord-est par la partie du lot no 1-94 ci-avant décrite; et vers le sud-est par le résidu du lot no 1-95. Mesurant sept mètres et quarante-cinq centimètres (7,45) et huit mètres et douze centimètres (8,12) dans sa ligne ouest, laquelle est une ligne brisée; quarante mètres et douze centimètres (40,12) dans sa ligne nord-ouest; six mètres et quatre centimètres (6,04) dans sa ligne nord-est; et cinquante-trois mètres et vingt-neuf centimètres (53,29) dans sa ligne sud-est. Contenant une superficie de trois cent vingt-sept mètres carrés et cinquante-trois centièmes. (sup. 327,53 m²).

La mise à prix est fixée à 1 856,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation

municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, Québec, le TRENTE ET UNIÈME jour de MAI 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 28 mars 1985 40616

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-004041-831

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, Sainte-Foy, district de Québec, G1V 4P2, partie demanderesse, contre THOMAS A. SHIVELY, architecte-paysagiste, résidant au R.R. 7, Lakefield, chemin Tomalty, Dalesville, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un certain morceau de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Chatham, comme étant composé:

a) du lot neuf cent trente-sept (937) moins et à distraire la partie vendue à Voldemar Janitens *et al.*, mesurant ladite partie distraite, vingt-trois point neuf acres (23,9 acres);

b) d'une partie du lot huit cent soixante et onze (ptie 871), mesurant mille quatre cents pieds (1 400,0 pi) dans ses lignes est et ouest, par toute la largeur dudit lot dans ses lignes nord et sud; bornée au nord par le chemin public, à l'est par le lot 868, au sud par le résidu du lot 871, propriété de Michel Carrière ou représentants, et à l'ouest par le lot 872.

Sujet à une servitude de passage contre cette partie du lot huit cent soixante et onze (ptie 871) présentement hypothéquée, en faveur du résidu du lot cent soixante et onze (871), créée par l'acte d'obligation enregistré sous le numéro 174243 le 16 janvier 1978 au bureau de la division d'enregistrement d'Argenteuil. Avec toutes les bâtisses dessus érigées.

La mise à prix est fixée à 10 501,75 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, situé au 505, rue Béthanie, Lachute, Québec, le VINGT-NEUVIÈME jour de MAI 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 28 mars 1985 40605

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
Nos 715-02-000334-838

JACQUES POULIN, arpenteur-géomètre, domicilié et résidant à Sainte-Agathe-des-Monts, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre SERVICE IMMOBILIER MORAL LTÉE, corps politique et corporatif légalement constitué, ayant son bureau principal au 250, montée Rosa, Sainte-Agathe-Sud, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Un emplacement situé dans les limites de la municipalité du village de Sainte-Agathe-Sud dans le comté de Laurentides-Labelle connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, comme étant le lot numéro quinze de la subdivision du lot numéro deux A (2A-15) dans le Troisième Rang du canton de Beresford, division d'enregistrement de Terrebonne, sans bâtisse.

La mise à prix est fixée à 2 448,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, 4^e

étage, Saint-Jérôme, QC, le TRENTE-ET-UNIÈME jour DE MAI 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 28 mars 1985 40617

Québec, le VINGT-NEUVIÈME jour de MAI 1985, à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 28 mars 1985 40606

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 725-02-000175-818

RENÉ BEAUCHAMP ÉLECTRIQUE INC., corporation légalement constituée avec bureau au 55, avenue Argenteuil, Lachute, Québec, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre GÉRALD LÉPINE, résidant et domicilié au R.R. 2, Lachute, Québec, district de Terrebonne, partie défenderesse. Et bref noté: 700-05-001429-822: La Caisse Populaire de St-André d'Argenteuil, contre le même défendeur.

Un certain morceau de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-André, comté d'Argenteuil, comme lot sept cent quatre-vingt-quatre (partie 784), de forme irrégulière, mesurant quarante pieds (40,0 pi) dans la ligne sud-ouest; cent cinquante-deux pieds (152,0 pi) dans la ligne nord-ouest, soixante et onze pieds (71,0 pi) dans la ligne ouest; cent vingt-quatre pieds et huit dixièmes de pied (124,8 pi) dans la ligne nord, quatre-vingt-dix pieds (90,0 pi) dans la ligne est et deux cent soixante et un pieds et quarante-six centièmes de pied (261,46 pi) dans la ligne sud; borné au sud-ouest par un chemin public, dans le nord-ouest et l'ouest par propriété de G. Lépine, dans le nord par le lot numéro sept cent quatre-vingt-six tiret trois (786-3); dans l'est par le lot sept cent quatre-vingt-trois (783) et dans le sud par propriété de Albany Lépine. Avec toutes les bâtisses dessus érigées.

La mise à prix est fixée à 11 592,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, situé au 505, rue Béthanie, Lachute,

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-002664-843

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 1100, rue University, Montréal, district de Montréal, partie demanderesse, contre ANDRÉ MATTE et LUCIE PARENT, tous deux domiciliés et résidant au 236, montée Lesage, Rosemère, district de Terrebonne, partie défenderesse.

« Un immeuble ayant front à la montée Lesage, ville de Rosemère, et composé:

a) de la resubdivision trente et un de la subdivision trente-six du lot originaire vingt-quatre (24-36-31) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville; avec bâtisse y élevée, portant le numéro d'immeuble 236, de ladite montée Lesage. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et notamment sujet aux servitudes créées aux termes des actes enregistrés à Terrebonne, sous les numéros 408580, 564668, 606440 et 607187.

b) un sixième (1/6) indivis de la resubdivision vingt-sept de la subdivision trente-six du lot originaire vingt-quatre (1/6 indivis de 24-36-27) aux susdits plan et livre de renvoi officiels, pour fins de stationnement. »

La mise à prix est fixée à 8 198,11 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, 4^e

étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-DEUXIÈME jour de MAI 1985 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 25 mars 1985

40578

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-003081-834

LA CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE LAFONTAINE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 70, 106^e Avenue, Lafontaine, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre LES SERVICES D'INVESTISSEMENTS C.F.W. INC., corporation légalement constituée, ayant un bureau au 2391, boulevard Labelle, Lafontaine, district de Terrebonne, partie défenderesse.

Et brefs notés: la Corporation municipale du village de Lafontaine, contre les services d'investissements C.F.W. Inc., no 700-02-001987-842 et MARCEL LÉVESQUE, contre Les services d'investissements C.F.W. Inc., no 700-02-000367-848.

Bloc 1

« Le lot numéro cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-dix-sept (lot 297-5) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérôme. »

« Une partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-dix-sept (ptie 297) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérôme; de figure irrégulière, bornée vers le nord par une partie du lot 297-5; vers le sud-est par une partie du lot 297; vers le sud-ouest par un chemin public « route 117 » (ptie 297) et, vers le nord-ouest, par une autre partie du lot 297.

Mesurant soixante-dix-neuf pieds et six dixièmes de pied (79,6 pi) dans une ligne nord; deux cent dix pieds et huit dixièmes de pied (210,8 pi) dans une ligne sud-est; soixante et un pieds et six dixièmes de pied (61,6 pi) dans une ligne sud-ouest et cent soixante et un pieds et huit dixièmes de pied (161,8 pi) dans une ligne nord-ouest; avec bâtisse dessus érigée sur les lots 297-5 et 298-6 circonstances et dépendances portant le numéro d'immeuble 2391, boulevard Labelle, village Lafontaine. »

« Le lot numéro six de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-dix-huit (298-

6 ptie) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérôme. »

La mise à prix est fixée à 89 376,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc, au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-DEUXIÈME jour de MAI 1985 à NEUF heures TRENTE.

Bloc 2

« Une partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-dix-huit (ptie 298) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jérôme. Bornée comme suit: vers le sud-ouest, dans une ligne KA, par la route 117; vers le nord-ouest, dans une ligne AB, par une autre partie du lot 298; vers le nord-est, dans une ligne BC, par le lot 299 du même cadastre; vers l'est le long d'un ruisseau, dans une ligne CD, par le lot 300 du même cadastre; vers le sud-ouest, dans une ligne DE, par le lot 297 du même cadastre; vers l'ouest dans une ligne EF, vers le sud-ouest dans une ligne FG, vers le sud dans une ligne GH et vers le sud-est dans une ligne HJ par une partie du lot 298 étant la propriété de Radio Laurentides Inc., vers le sud-ouest, dans une ligne JK, par une partie du lot 297.

Cet emplacement mesure cent cinquante-quatre pieds et quatre dixièmes de pied (154,4 pi) de largeur en front dans une ligne sud-ouest KA le long de la route 117, cinq cent soixante-neuf pieds (569 pi) dans sa ligne nord-ouest AB; trois mille quatre cent vingt-cinq pieds (3 425 pi) dans sa ligne nord-est BC; environ huit cent quarante pieds (840 pi) dans sa ligne est CD, le long du ruisseau; mille deux cent soixante-deux pieds et cinq dixièmes de pied (1 262,5 pi) dans sa ligne sud-ouest DE; deux cent quatre-vingt quatorze pieds et trois dixièmes de pied (294,3 pi) dans sa ligne ouest EF; trois cent quarante-deux pieds (342 pi) dans sa ligne sud-ouest FG; mille cinq cent quatre-vingt-huit pieds et quatre dixièmes de pied (1 588,4 pi) dans sa ligne GH; cent soixante et onze pieds et huit dixièmes de pied (171,8 pi) dans sa ligne sud-est HJ et, quatre cent quarante-huit pieds et trois dixièmes de pied (448,3 pi) dans sa ligne sud-ouest JK et a une superficie de un million sept cent quarante-sept mille quatre cent pieds carrés (1 747 400 pi²), mesures anglaises.

Sauf et à distraire la partie subdivisée portant le no 298-6 de la paroisse de Saint-Jérôme. »

La mise à prix est fixée à 18 438,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le VINGT-DEUXIÈME jour de MAI 1985 à NEUF heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
MICHEL ROULEAU, *tech. en droit*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 25 mars 1985

40577

Ventes pour taxes, avis de publication

Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes

Avis public est, par la présente, donné par le soussigné, Yvon Bélair, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes qu'en vertu de l'article 1027 du Code municipal, la liste des propriétés qui seront vendues, à l'enchère publique, le 9 mai 1985, a été publiée au journal « L'Éveil » dans son édition du 19 mars 1985 et une deuxième publication a été faite le 26 mars 1985.

Saint-Eustache, le 26 mars 1985

Le secrétaire-trésorier,
YVON BÉLAIR

40568

Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, Yves Dupont, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville, que la publication de l'avis et de la liste des immeubles à être vendus, le 9 mai 1985, pour défaut de paiement de taxes, ont été publiés dans le journal « Coup D'Oeil », aux éditions du 13 et 27 mars 1985, conformément à l'article 730 du Code municipal.

Napierville, le 27 mars 1985

40579

Le secrétaire-trésorier,
YVES DUPONT

Ville d'Alma

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, Daniel Gagnon, assistant-greffier de la ville d'Alma, que conformément à l'article 513 de la Loi sur les cités et villes, la liste et l'avis public relatifs aux propriétés qui seront vendues pour défaut de paiement de taxes, le 22 avril 1985, ont été publiés à deux reprises dans le journal le « Lac-St-Jean », les 26 mars et 2 avril 1985.

Alma, le 27 mars 1985

40569

L'assistant-greffier,
DANIEL GAGNON

Errata

Édition no	Rubrique	Page	Lire:	Au lieu de:
13 85 03 30	Changement de dénomination sociale (Article 21)	1467	Ancienne dénomination sociale et sa version: DRACO LTÉE	Ancienne dénomination sociale et sa version: DRACO LTÉE DRACO LTD.
			Nouvelle dénomination sociale et sa version: DRACO LTÉE DRACO LTD.	Nouvelle dénomination sociale et sa version: DRACO LTÉE

90

**SERVICE DE CONSULTATIONS TECHNIQUES
DU QUÉBEC (S.C.T.Q.) INC.**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant le changement de domicile légal paru dans la *Gazette officielle du Québec* le 16 mars 1985, à la page 1199 du numéro 11, relativement à « SERVICE DE CONSULTATIONS TECHNIQUES DU QUÉBEC (S.C.T.Q.) INC. », de façon à ce que la dénomination sociale se lise comme suit: « SERVICE DE CONSULTATIONS TECHNIQUES DU QUÉBEC (S.C.T.Q.) INC. »

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

91

INDEX

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES
ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS
PERSONNELS — LOI SUR L'

CENTRE HOSPITALIER D'ASBESTOS (<i>Délégation</i>)	1800
FOYER DE RIMOUSKI INC. (<i>Délégation</i>)	1800
VILLE DE LONGUEUIL (<i>Délégation</i>)	1800

AVIS DIVERS

ASSEMBLÉE CHRÉTIENNE DE COOKSHIRE (<i>Requête</i>)	1800
LES ARISTOS DE PLESSISVILLE INC. (<i>L.P.</i>)	1800
SUCCESSION DENIS BÉCHARD (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	1801
SUCCESSION JEAN-CLAUDE LUSSIER (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	1801
VILLE DE SAINT-LAURENT (<i>Rachat d'obligations</i>)	1801
VILLE DU LAC-SERGEANT (<i>Rues et ruelles</i>)	1802

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES
QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL —
LOI SUR LE

DEMANDES

Benoit Simard	1803
Carmelle Dussault Arpin	1803
Dolorès L'Heureux	1803
Eudoxie Tremblay	1803
Eva Dorothea Stroka	1803
Fernando Dubé	1803
Gérardine Despatis	1803
Hélène Pappathomas	1803
Jacques Hubert Pastuszko	1804
Jean Gauthier	1804
Joseph Émilien Antonio Léger	1804
Joseph Émilien Guy Ratté	1804
Joseph Paul	1804
Joseph Paul Hector Robitaille	1804
Léonore Cossette	1804
Lionel Rush Jackson Marks	1805
Madeleine Sylvain	1805
Marc Richer	1805
Marie Bibiane Imelda Soly	1805
Marie Lucienne Wilda Lacasse Audet	1805
Marie Osanne Réjeanne Vautier	1805
Orvel Seymour Spence	1805
Patrick James Creary	1805
Paul Simard	1806
William Marcus St-Clair Durant	1806
Xercès Dieudonné	1806

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

PROCURÉUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. CAROLINE PERREAULT (<i>Assignment</i>)	1806
PROCURÉUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. GAÉTAN ROBITAILLE (<i>Assignment</i>)	1806
PROCURÉUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. GUYLAINE FOURNIER (<i>Assignment</i>)	1806
PROCURÉUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. MARY CLARA BELVIN (<i>Assignment</i>)	1807
PROCURÉUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. MICHEL BENOIT (<i>Assignment</i>)	1807
PROCURÉUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. MICHEL MELANÇON (<i>Assignment</i>)	1807
PROCURÉUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. PAUL MARINOS (<i>Assignment</i>)	1807

PROCURÉUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. RÉGIS ROY (<i>Assignment</i>)	1807
PROCURÉUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. RENÉE HOULE (<i>Assignment</i>)	1808
PROCURÉUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. RICHARD MCMULLEN (<i>Assignment</i>)	1808

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION	1749
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	1762
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	1766
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	1766
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT RECTIFIÉ/COMPLÉTÉ	1773

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES	1774
LES ARISTOS DE PLESSISVILLE INC.	1800
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	1783

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)	1785
DRACO LTD. <i>Erratum</i>	1842
DRACO LTÉE <i>Erratum</i>	1842
CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)	1786
CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL — ÉTABLISSEMENT OU (Article 32)	1788
SERVICE DE CONSULTATIONS TECHNIQUES DU QUÉBEC (S.C.T.Q.) INC. (<i>Erratum</i>)	1842

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)	1793
---	------

DISSOLUTION (Article 28)	1793
--------------------------	------

DISSOLUTION — DEMANDES DE

ADVERTISING TYPOGRAPHERS LTD.	1808
AGENCE DE VOYAGE I.T.C. LTÉE	1808
BOUGIVAL INC	1809
BOUTIQUE DU ROTIN STE-FOY INC.	1809
CARROSSERIE D'AUTO ART (1976) INC.	1809
CENTRE DE COUTURE INDUSTRIELLE DE MONTRÉAL INC.	1809
CENTRE DE DIANÉTIQUE LAVAL INC.	1809
CENTRE DE GOLF AVANTAGE INC.	1809
CLEMCO ENTERPRISES LTD.	1809
CONSTRUCTION C. & R. QUÉVILLON INC.	1810
CONSTRUCTIONS G.T. VIAU INC.	1810
DÉPANNEUR ANCA INC.	1810
DESSINS D'ÉCLAIRAGE INC.	1810
ÉCLA CLUB LAVALLOIS D'ASTRONOMIE	1810
FRED F. ESLER INC.	1810
GESTION SYLVAIN MARSOLAIS INC.	1810
GLAMOUR TOPS INC.	1811
LA COMPAGNIE DE GESTION JAMES SMITH INC.	1811
LA COMPAGNIE HUBERT MOISAN INC.	1811
LE CHEPTEL DE BERTHIER INC.	1811

LES ENTREPRISES CLEMCO LTÉE	1809	INSPECTEUR GÉNÉRAL DES	
LES INDUSTRIES TURGEON & FILS INC.	1811	INSTITUTIONS FINANCIÈRES	
LES PLACEMENTS GMR LTÉE	1811		
LIGHTING DESIGNS INC.	1810		
QUÉBEC TYPOGRAPHY LTD.	1811	ASSURANCES — LOI SUR LES	
SOCRA INC.	1811	COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE	
THÉÂTRE CREDO INC.	1812	FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE	
TRIVITEC INC.	1812	ST-JOSEPH-DE-LANORAIE (<i>Dissolution</i>)	1816
TYPOGRAPHES PUBLICITAIRES LTÉE	1808	KING GEORGE SICK BENEFIT ASSOCIATION	
TYPOGRAPHES QUÉBEC LTÉE	1811	(<i>Dissolution</i>)	1816
VITRERIE FRANKLIN LIMITÉE	1812	LES COOPÉRANTS, SOCIÉTÉ MUTUELLE	
YVES LAUZON LTÉE	1812	D'ASSURANCE-VIE (<i>Modification de permis</i>)	1816
		SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE	
		L'INCENDIE D'ABITIBI (<i>Demande de fusion</i>)	1816
		SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE	
		L'INCENDIE DE FERME NEUVE (<i>Demande de fusion</i>)	1816
COMPAGNIES MINIÈRES — LOI SUR LES			
AVIS DIVERS		MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES	
LORNA LILY MINES INC. (<i>N.P.L.</i>) (<i>L.P.S.</i>)	1812		
MINES LORNA LILY INC. (<i>L.R.P.</i>) (<i>L.P.S.</i>)	1812	AFFAIRES MUNICIPALES	
		DIVERS	
CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA		VILLE DE HULL (<i>Annexion</i>)	1816
AVIS DE QUALITÉ		HEURES D'AFFAIRES	
Albert Dagenais	1812	124931 CDA INC.	1817
Armand Rochette	1813	CHAUSSURES CANDINAL	1817
Jocelyn Desrosiers	1813	LE SALON DE LA FEMME DES BOIS-FRANCS ENR.	1817
		V-VENDI	1817
		VILLE DE PERCÉ	1817
DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET			
SOCIÉTÉS — LOI SUR LES		MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS	
AMENDEMENT		AGRICOLES — LOI SUR LA	
JEAN-CLAUDE CARON SOCIÉTÉ EN COMMANDITE		OEUF D'INCUBATION (<i>Accréditation</i>)	1817
ENR.	1797	VOLAILLES (<i>Accréditation</i>)	1818
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HÔTEL DORCHESTER			
ENR.	1797	PROCLAMATIONS	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE HÔTEL DORCHESTER NO		Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville	
2 ENR.	1797	d'Iberville sur le territoire de la municipalité de la paroisse	
		de Saint-Athanase	1818
DISSOLUTION		Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville	
PHARMACIE JEAN COUTU (F. TRAVERSY) ENRG	1797	de Chambly sur le territoire de la ville de Carignan	1818
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PHARMACIE JEAN			
COUTU (P. ST-ONGE) ENR.	1797		
		RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU	
FORMATION		QUÉBEC	
LE NORBERT, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1798	MÉDICAMENTS DONT LE COÛT EST ASSUMÉ PAR	
MIL-DE GROOT OFFSHORE AND COMPANY, LIMITED	1798	LA RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC	
MIL-DE GROOT OFFSHORE, SOCIÉTÉ EN		(<i>Modification numéro 2</i>)	1819
COMMANDITE	1798		
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE CONCORDE	1798	RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE DUROCHER	1798	— LOI CONCERNANT LES	
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE MILTON	1798	REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)	1799
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE SUSSEX	1798		
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACEMENTS DE L'ÎLE		SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES	
ST-JEAN	1798	SOCIAUX — LOI SUR LES	
		LES ATELIERS LE CAP - CENTRE D'ADAPTATION	
FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES		PROFESSIONNELLE (<i>L.P.S.</i>)	1819
— LOI RÉGISSANT LE		MÉDICAMENTS QUI PEUVENT ÊTRE UTILISÉS DANS	
ALLOCATIONS AUX PARTIS POLITIQUES (articles 55 à		UN ÉTABLISSEMENT (<i>Modification numéro 2</i>)	1819
61 de loi)	1813		
NOUVELLE AUTORISATION (PARTI POLITIQUE)			
(article 335 de la loi)	1814		
REMPLACEMENTS DE REPRÉSENTANTS OFFICIELS			
(article 324 de la loi)	1814		

SOUSSIONS — DEMANDES DE

PAROISSE DE BELLEFEUILLE	1819
PAROISSE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES	1820
VILLE DE CARIGNAN	1821
VILLE DE LÉVIS	1822
VILLE DE SAINT-ANTOINE	1823
VILLE DE SAINT-CONSTANT	1824

**SYNDICATS PROFESSIONNELS —
LOI SUR LES**

ASSOCIATION DES APICULTEURS UNIS DU QUÉBEC (Formation)	1825
---	------

TRIBUNAUX JUDICIAIRES — LOI SUR LES

BEAUHARNOIS (Sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure)	1825
BEDFORD (Sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure)	1825
DRUMMOND (Sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure)	1825
HULL (Sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure)	1826
IBERVILLE (Sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure)	1826
JOLIETTE (Sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure)	1826
LABELLE (Sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure)	1826
MONTREAL (Sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure)	1827
PONTIAC (Sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure)	1827
RICHELIEU (Sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure)	1827
SAINT-FRANÇOIS (Sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure)	1827
SAINT-HYACINTHE (Sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure)	1828
TERREBONNE (Sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure)	1828

VENTES PAR SHÉRIF

HAUTERIVE	
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LECLERC	1828
VILLAGE DE CHUTE-AUX-OUTARDES c. BÉRUBÉ	1829

LABELLE

BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE c. HARPER	1829
JEAN-LUC LEMIEUX INC. c. ROBERT ET AL.	1830

MINGAN

OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC c. JOURDAIN	1830
--	------

MONTMAGNY

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. MERCIER	1831
---	------

QUÉBEC

CAISSE POPULAIRE DE NOTRE-DAME DES ANGES c. LAROSE	1831
LACROIX QUÉBEC INC. c. FRÉCHETTE	1832
PA-TU-RO LTÉE c. LES ENTREPRISES HÉBERGEMENT & RESTAURATION S.T.C. LTÉE	1833
VILLE DE QUÉBEC c. ÉVALUATION GILLES ROULEAU INC.	1834

SAGUENAY

VILLE DE CLERMONT c. EXCEL QUARTZ INC.	1834
--	------

TERREBONNE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. WARD	1835
CHAUFFAGE R. B. INC. c. TOURANGEAU	1836
G.U.S. CANADA INC./DIVISION WOODHOUSE c. DE LAFONTAINE ET AL.	1836
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE c. AVIAN DEVELOPMENT CORPORATION INC.	1837
MUNICIPALITÉ DE VAL-DAVID c. 102 703 CANADA INC.	1837
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. SHIVELY	1838
POULIN c. SERVICE IMMOBILIER MORAL LTÉE	1838
RENÉ BEAUCHAMP ÉLECTRIQUE INC. c. LÉPINE	1839
TRUST GÉNÉRAL DU CANADA c. MATTE ET AL.	1839
VILLAGE DE LAFONTAINE c. LES SERVICES D'INVESTISSEMENTS C.F.W. INC.	1840

**VENTES POUR TAXES, AVIS DE
PUBLICATION**

MRC DE DEUX-MONTAGNES	1841
MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE	1841
VILLE D'ALMA	1841

